

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDAF 92

22 juin 2023



Sommaire

- 2-3 *Les temps forts de 2022*
- 4-5 *Les chiffres clefs de la famille*
- 6-7 *Le rapport moral du président*
- 8 *Le mot du directeur général*
- 10-13 *La présentation de l'Udaf des Hauts-de-Seine*
- 14-27 *Le pôle "Institution familiale "*
Le service de l'Institution familiale
Les associations familiales adhérentes à l'Udaf 92
Le fonctionnement des instances
Les représentations des familles
Le secrétariat de la médaille de l'enfance et des familles
Les actions de communication
- 28-35 *Le pôle "Protection juridique des majeurs "*
Le service de la Protection juridique des majeurs
L'activité Information et soutien aux tuteurs familiaux
- 36-46 *Le pôle "Protection de l'enfance et accompagnement "*
Le service Délégué aux prestations familiales
L'activité Mesure d'accompagnement social personnalisé
L'activité Point conseil budget
- 47-51 *Le pôle " Famille et parentalité "*
Le service Médiation familiale
Le Point info famille
- 52-54 *La parole aux salariés*
- 55 *Nos remerciements*
- 56 *La cartographie des activités*
- 57 *Le glossaire*
- 58 *Les informations pratiques*



Les temps forts de 2022

- 11 janvier**
Journée Référents Point info famille
- 18 janvier**
Rencontre CCAS Courbevoie
- 19 janvier**
Bureau Udaf 92
- 20 janvier**
Journée Référents communication

- 7 mars**
Rencontre représentants des usagers - HIA Percy Clamart
- 9 mars**
Conseil d'administration Udaf 92
- 17 mars**
Commission des services
Rencontre AFC Neuilly
- 18 mars**
Rencontre Drieets 92
- 25 mars**
Rencontre CCAS Levallois
- 26-27 mars**
Journées présidents-directeurs Unaf - Auxerre
- 30 mars**
Bureau Udaf 92



- 12 mai**
Rencontre APF - France Handicap Délégation Hauts-de-Seine
- 20 mai - 20 juin**
Collecte " La Mère et l'Enfant "



- 4 juillet**
Conseil d'administration Udaf 92
- 8 juillet**
Appel à candidatures Représentant des usagers

- 1^{er} septembre**
Signature convention partenariale Udaf 92 - Cramif Île-de-France
- 21 septembre**
Conseil d'administration Udaf 92
Souscription de l'Udaf 92 au contrat d'engagement républicain
- 22 septembre**
Rencontre AGF Bourg-la-Reine
- 2 septembre**
AGO SCI " Président Pierre Kopp "
- 26 septembre**
Dépôt ARS candidatures RU
- 27 septembre**
Rencontre AMFF Rueil-Malmaison
Représentants des usagers - Clinique Les Martinets Rueil-Malmaison



- 16 novembre**
Bureau Udaf 92
- 21 - 25 novembre**
Auditions Cour des comptes

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

- 19 février**
Réunion d'information à destination des familles - ISTF
- 24 février**
Commission de " Contrôle départementale "



19 février - Réunion ISTF

- 1^{er} avril**
Journée Référents Développement associatif
- 11 avril**
Désignation représentants familiaux Caf 92 et CPAM 92
- 12 avril**
Commission de " Contrôle départementale "
- 14 avril**
Mise en ligne du nouveau site internet Udaf 92
- 15 avril**
Commission de la " Médaille de l'enfance et des familles "
- 19 avril**
Prestation de serment PJM
- 20 avril**
Conseil d'administration Udaf 92

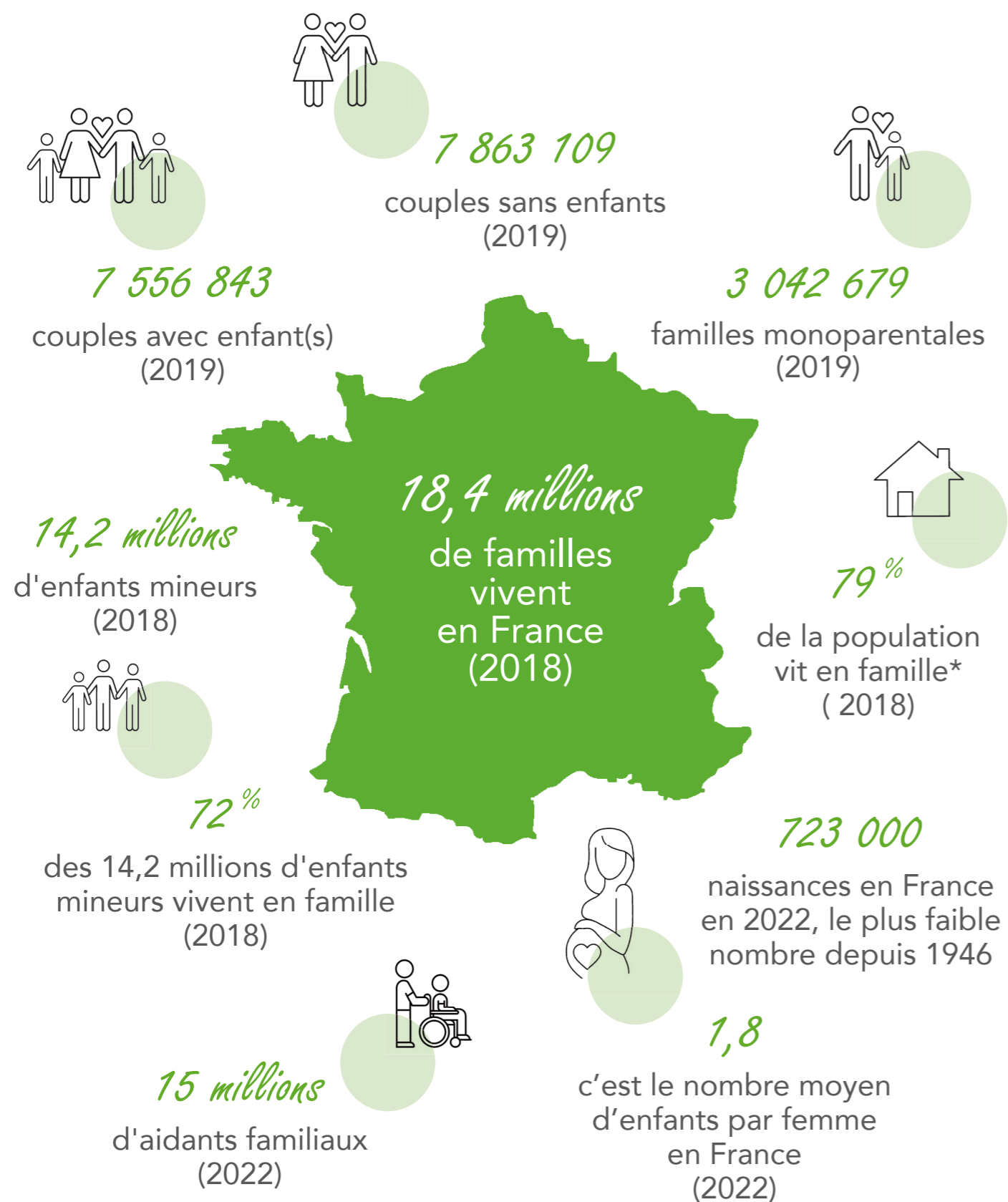
- 10 juin**
Restitution de la 2^{ème} évaluation interne des services
- 15 juin**
CA Udaf 92
- 17 juin**
Atelier parents DPF " Préparons ensemble la rentrée scolaire "
- 22 juin**
AG Udaf 92 Meudon
- 25-26 juin**
AG Unaf - Rodez
- 28 juin - 16 sept.**
Appel à projets aux associations



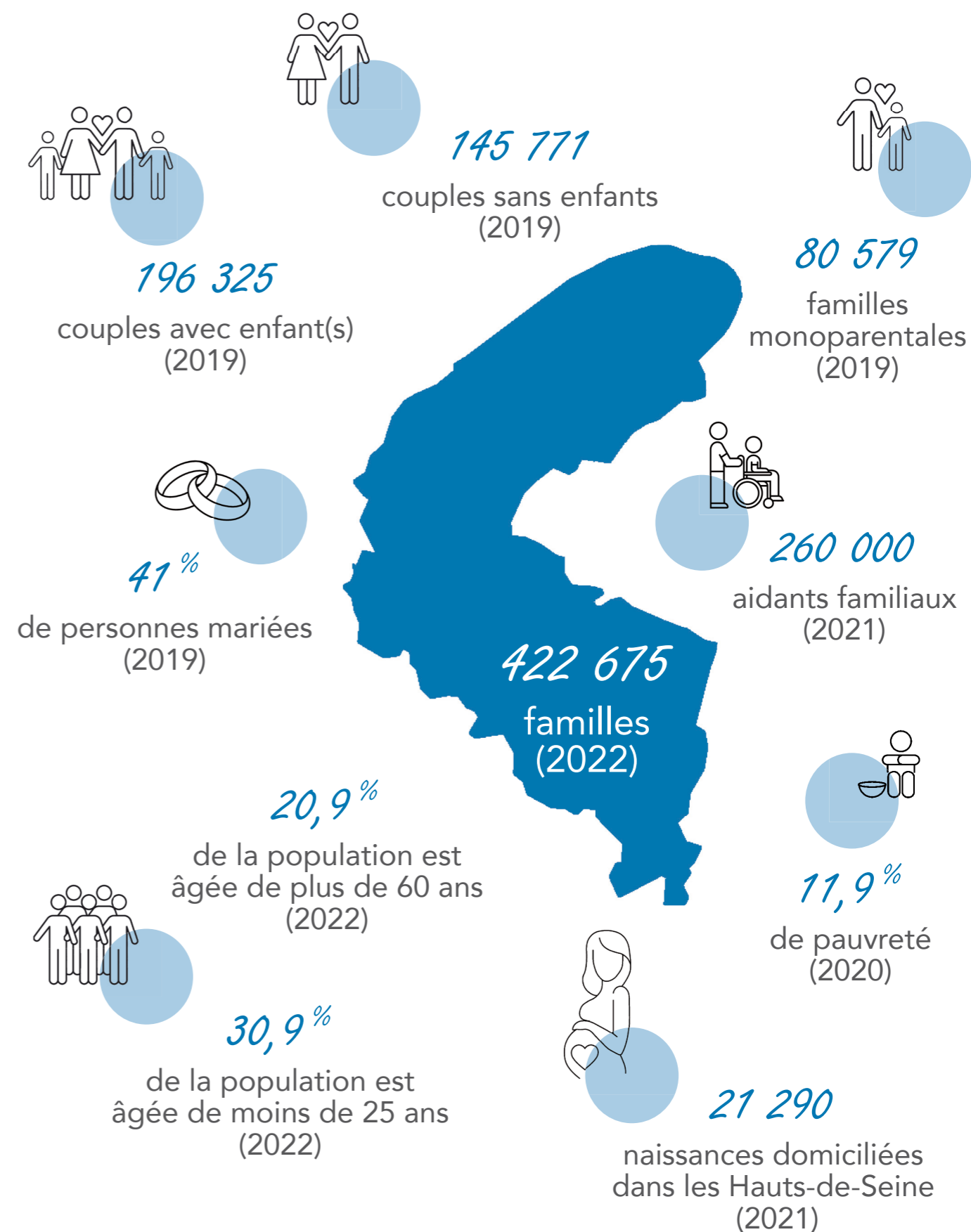
- 13 octobre**
Commission " Attribution des subventions " aux associations
- 10-16 octobre**
Semaine internationale de la Médiation familiale
- 14 octobre**
Rencontre CCAS Antony
- 14-15 octobre**
Journées présidents-directeurs Unaf - Paris
- 19 octobre**
Conseil d'administration Udaf 92
- 21 octobre**
Présentation mission de la Cour des comptes

- 5 décembre**
Journée mondiale du bénévolat
- 12 décembre**
Commission " Attribution des subventions " aux associations
- 14 décembre**
Conseil d'administration Udaf 92
Arbre de Noël Salariés
- 12 décembre**
Café des tutelles ISTF

Les chiffres clefs de la famille en France



Les chiffres clefs de la famille dans les Hauts-de-Seine



* au sens de l'Insee, en couple avec ou sans enfant, ou seul avec enfant



Le rapport moral du président

Hubert LECOCCO

L'année 2022 a été significative à plusieurs titres.

Tout d'abord, je souhaite saluer mon prédécesseur, François Grégoire, au terme d'un mandat de 6 années, marqué par la remise en janvier 2017 d'un rapport d'audit et de recommandations de la Cour des comptes mais également par la pandémie de la Covid-19 des années 2020 et 2021.

L'organisation et le fonctionnement de l'Udaf 92 ont beaucoup évolué ces dernières années et ont été confortés par l'émergence de nouveaux services, par l'arrivée importante de jeunes salariés et par le renouvellement partiel de son conseil d'administration. Le retour progressif à la " normale " et aux réunions en présentiel ont facilité les rencontres et les nécessaires ajustements pour les missions de chacun, salarié ou bénévole, au service des familles.

L'année 2022, a été animée dans une dynamique de relance, au profit des familles que nous représentons. Selon nos statuts et l'article L 211-3 du Code de l'action sociale et des familles, nos missions reconnues dans le département sont de :

- **donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.** Les bénévoles, élus ou désignés au conseil d'administration, comme les représentants des familles dans de nombreux organismes du département, contribuent à cette mission. Les commissions d'études, en sommeil les années passées suite au contexte sanitaire, vont retrouver une réelle importance pour orienter le conseil d'administration. L'appel à la réactivation en septembre 2022 de la conférence départementale des mouvements des Hauts-de-Seine, est une réponse à ce besoin. La journée des associations du 11 mars 2023, après 2 années d'interruption, a exposé les enjeux de cette instance de réflexions et lieu d'échanges tant pour les mouvements et associations que pour le fonctionnement de l'Udaf 92, à l'image de ce qui est réalisé au niveau national.
- **représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles alto-séquanaises** et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux différents conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune. L'année 2022 a, en particulier, fait l'objet du renouvellement des sièges de représentants des familles auprès de la Caf et de la CPAM des Hauts-de-Seine. Nous avons recruté de nouvelles candidatures, constitué une délégation dynamique et investie auprès des caisses de l'État et ce, dans la transmission et la continuité de l'engagement des anciens représentants familiaux. Il y a un réel besoin de bénévoles ; les associations sont un précieux relais pour faire émerger des candidats motivés. Le service de l'Institution apporte l'information et l'appui nécessaires aux bénévoles pour les aider dans leur mission.
- **gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.** Les salariés assurent des accompagnements, sur décisions judiciaires, tels que l'aide à la

gestion du budget familial ou des mesures de curatelle/tutelle ; ainsi que des activités à caractère familial comme la médiation familiale qui est un besoin en expansion. Dans un contexte de renouvellement important des professionnels, la réalisation de ces missions est un réel enjeu pour l'Udaf 92 ; la satisfaction des familles, des publics fragiles et des bénéficiaires de nos actions demeure notre finalité. Notre démarche d'amélioration de la qualité sera poursuivie.

- **exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique,** pour des faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles. Si cette fonction est rarement mise en œuvre à notre niveau départemental, l'Udaf 92 reste attentive aux événements économiques et sociétaux, en relation avec l'Unaf. Notre plan de communication et la refonte complète de notre site Internet facilite la diffusion des informations et documents à l'attention de tous.

L'Udaf 92 est également en charge d'agir dans tous les domaines de la vie des familles. Par décret du 17 février 2022, les dispositions relatives à la médaille de la famille ont été réformées pour créer la " médaille de l'enfance et des familles ". Compte tenu du caractère professionnel que revêt cette nouvelle médaille, le secrétariat assuré jusqu'alors par l'Udaf-Institution est à repenser avec les services municipaux et départementaux, voire préfectoraux : nous resterons vigilants pour maintenir l'honorariat des mères et pères de famille.

Quels constats en 2022 et objectifs pour 2023 ?

- **adapter la représentativité des familles** au niveau de la gouvernance (conseil d'administration et représentants), après une baisse continue des adhérents sur plusieurs années et un redéploiement de certaines structures modifiant la composition du tissu associatif ;
- **bâtir un projet institutionnel pour les années 2023-2027,** en lien avec le bilan de celui de 2018-2022, à des fins de pilotage de l'Udaf (services et Institution) ;
- **ajuster notre organisation aux ultimes recommandations émises,** par la Cour des comptes, suite à l'audit réalisé d'octobre 2022 à février 2023.

Au nom des 422 675 familles des Hauts-de-Seine, je tiens à remercier les salariés et les bénévoles de l'Udaf 92 pour leur engagement et le travail accompli.





Le mot du directeur général

Emmanuelle HOCHEREAU

Les missions des Udaf sont essentielles pour assurer la représentation et la défense des familles sur chaque territoire.

Dans le prolongement de son action militante et bénévole, l'Udaf 92 offre des services professionnels aux familles et aux plus vulnérables depuis de nombreuses années : aide à la gestion du budget familial, protection juridique des majeurs, médiation familiale, information et soutien aux tuteurs familiaux, point conseil budget...

C'est avec une grande responsabilité et un fort enthousiasme que j'anime cette belle institution : j'y conduis les équipes, sans qui rien ne serait possible, dans l'organisation et la gestion de nos services. En effet, ce sont plus de 2 000 personnes et familles qui sont accompagnées quotidiennement par l'ensemble des professionnels de l'Udaf 92.

Notre institution doit s'adapter et innover face à un contexte sociétal en pleine mutation. L'année 2022 a été le témoin de ces changements : nous sommes soumis à de multiples et mouvantes réglementations, nous avons mené notre démarche d'évaluation de la qualité de nos prestations, révisé les projets des services sociaux, éprouvé un nouvel audit de la Cour des comptes...

Par ailleurs, les services subissent de plein fouet de grandes difficultés liées à la faiblesse des rémunérations du secteur qui conduit à une désaffectation des métiers du social et à de trop nombreux postes vacants faute de personnels.

En conséquence, en tant que directeur général, il est parfois complexe de trouver un équilibre de travail au sein de notre union entre le champ de la politique et de la représentation familiale, les exigences du champ professionnel et la vigilance à porter aux services rendus, ainsi qu'aux responsabilités pesant sur les administrateurs bénévoles.

Malgré ces préoccupations, ce qui guide mon action ce sont des valeurs fortes qui sont au cœur de nos activités : l'accueil des familles et des plus vulnérables quelle que soit leur situation et sans discrimination ; dans la tolérance et l'ouverture d'esprit, et ce dans le respect de la dignité, de l'intégrité et de la sécurité des personnes.

Cet engagement, je le partage avec tous les acteurs de l'Udaf 92 pour rendre le meilleur service possible aux familles et aux bénéficiaires de nos accompagnements.



La présentation de l'Udaf des Hauts-de-Seine

NOTRE HISTOIRE

L'Union départementale des associations familiales des Hauts-de-Seine est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont les statuts sont définis par le Code de l'action sociale et des familles.

Elle réunit exclusivement des personnes morales et relève de la politique familiale française. Elle est, au titre de la loi, le représentant des familles du département auprès des pouvoirs publics.

L'Udaf 92 a été créée le 23 février 1967 à la suite de la création du département des Hauts-de-Seine. Son but déclaré, tel qu'il apparaît au journal officiel, est "d'assurer, au point de vue matériel et moral, la défense des intérêts généraux des familles."

L'Udaf 92 est apolitique et non confessionnelle. Les associations familiales, les fédérations et les sections départementales qui la composent représentent toute la diversité du mouvement familial, ce qui renforce sa légitimité.

Les familles sont au cœur de toutes nos actions, à la fois la raison d'être de l'Institution et l'objet même de la mission des professionnels (travailleurs sociaux, juristes, médiateurs, personnels administratifs...). L'attention portée aux personnes et aux familles guide l'action des équipes.

Des valeurs fortes partagées par l'ensemble des salariés et des bénévoles de l'Udaf 92.

NOS SERVICES

Le pôle "Institution familiale" a en charge la réalisation des obligations statutaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Udaf 92. Il est l'interlocuteur privilégié des associations familiales et fédérations adhérentes et constitue une passerelle entre le conseil d'administration et les représentants familiaux. Il assure le secrétariat de la médaille de l'enfance et des familles.

Le pôle "Protection de l'enfance" gère des mesures d'aide éducative budgétaire au profit des familles sur décision du juge des enfants, des mesures d'accompagnement social personnalisé au profit de personnes en difficulté financière percevant des prestations sociales et/ou familiales et un Point conseil budget.

Le pôle "Protection juridique des majeurs" gère des mesures de protection auprès de personnes frappées d'altération de leurs facultés pour leur gestion administrative, budgétaire et patrimoniale et leur accompagnement social. Le service est en charge de :

- l'information et soutien aux tuteurs familiaux ;
- la gestion de mandat de protection future.

Le pôle " Famille et parentalité " regroupe :

- le service de Médiation familiale qui répond aux besoins des familles vivant des situations de tensions ou de conflits pour restaurer le dialogue et préserver des liens entre les membres de la famille ;
- les actions de soutien à la parentalité ;
- le Point info famille.

RETOUR SUR L'HISTOIRE DE L'UDAF 92... AU FIL DES MOIS DE L'ANNÉE



Janvier 1973

Déclaration en préfecture de la Maison de la Famille en janvier 1973, accueillant le SVP Familles, la documentation devenue le PIF, et les enquêtes sociales.

Février 1967

Déclaration en préfecture de l'Udaf 92 le 23 février 1967 à la suite de la création du département des Hauts-de-Seine. Son 1^{er} siège social était situé à Bagneux.

Mars 2007

Création de la commission de la " Médaille de la Famille " de l'Udaf 92 le 20 mai 2007. Distinction honorifique témoignant la reconnaissance de la Nation aux familles nombreuses.

Avril 1969

Création du service Tutelles aux prestations sociales enfants (TPSE) le 23 avril 1969, qui assure la gestion des prestations sociales des familles (devenu le service " DPF ").

Mai 2018

En mai 2018 départ en retraite de la plus ancienne salariée, après 47 ans au service DPF. Elle avait été embauchée à l'âge de 18 ans.

Juin 1998

Création du 1^{er} service de Médiation familiale des Hauts-de-Seine. Il vise à restaurer le dialogue entre les personnes pour leur permettre de trouver des solutions à leurs conflits.

Juillet 1965

Constitution du " Comité de coordination des associations familiales des Hauts-de-Seine " en juillet 1965, dont la mission unique était de préparer le berceau de l'Udaf 92.

Août 2013

Création de la SCI Président " Pierre Kopp " le 20 août 2013, dont l'objet est : " ...l'administration et la gestion des biens immobiliers de l'Udaf 92... ".

Septembre 2006

Édition du 1^{er} Famillathlon le 17 septembre 2006, dont le but est de rassembler les familles autour du sport. L'événement a été labellisé " Sentez-vous sport " au niveau national en 2012.

Octobre 2010

Création des ESMS " MPJM " et " DPF " par arrêtés de la préfecture, le 4 octobre 2010. Les autorisations ont été délivrées pour 15 ans.

Novembre 2020

Labellisation du Point conseil budget (PCB) par la préfecture le 11 novembre 2020. L'objectif est d'informer et d'accompagner les personnes en difficulté financière.

Décembre 1966

Tenue de l'assemblée constitutive de l'Udaf 92 le 17 décembre 1966 à Nanterre : 37 associations étaient présentes, les statuts ont été votés et 24 administrateurs ont été élus.

NOTRE ORGANISATION

1. Des administrateurs mobilisés

Le conseil d'administration est composé en 2022 de **25 membres** : administrateurs élus par l'assemblée générale et désignés par les mouvements familiaux.

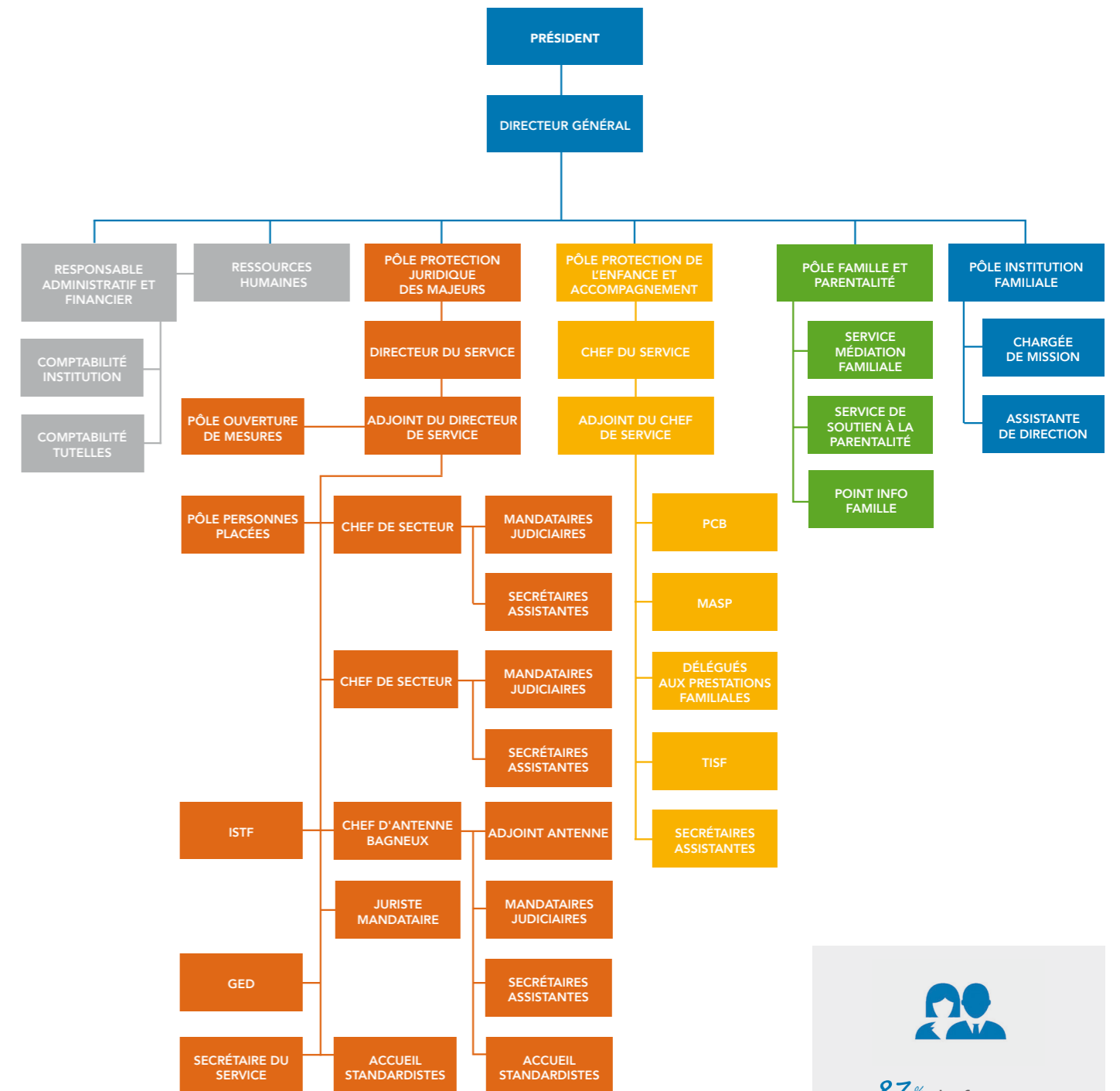
L'Udaf 92 remercie ses administrateurs pour leur engagement au long cours.


Mme Anne ARRIGHI	Membre du bureau	EFA 92
Mme Valérie BARBIT	Membre du bureau	AF Meudon
M. Jean-François BRIEND	Administrateur	AFC Antony
Mme Mireille CHAUSSIER	Administratrice	Maison de la Famille de Neuilly
M. Georges DAVID	Administrateur	AGF Bourg-la-Reine
M. Alain DEFREMONT	Administrateur	Ufal 92 Ouest
M. Éric DEJOIE	Membre du bureau	AFC Saint-Cloud
M. Antoine DUPIN	Membre du bureau	AF Meudon
M. Jacques ÉBOLI	Administrateur	Unafam 92
M. François GRÉGOIRE	Vice-président	AFC Antony
M. Gérard HUOT	Membre du bureau	Unafam 92
M. Jean-Loup KLOECKNER	Trésorier	AFC Rueil-Malmaison
M. Olivier LE BRUN	Administrateur	AFC Rueil-Malmaison
M. Pierre-Yves LE NAOURÈS	Administrateur	APGL 92
M. Hubert LECOCQ	Président	AFC Bourg-la-Reine
Mme Mathilde LENCOU-BARÈME	Administratrice	Jumeaux et plus 92
Mme Isabelle MAURE	Administratrice	AF Meudon
Mme Odile MENNESSIER	Administratrice	AMFF Rueil-Malmaison
M. Alain MILLOTTE	Membre du bureau	AFC Montrouge
Mme Nicole PASQUIER	Secrétaire	AFC Boulogne-Billancourt
M. André SARRAZIN	Administrateur	APF France Handicap 92
M. Rémi SENTIS	Administrateur	AFC Courbevoie
Mme Carine SOULIÉ	Administratrice	AFC Antony
M. Bertrand THIÉBOT	Administrateur	AFC Saint-Cloud
Mme Claire de VILLARET	Administratrice	AFC Rueil-Malmaison

2. Des professionnels engagés

Au 31 décembre 2022, l'Udaf 92 comptait **77 salariés** et **2 stagiaires** qui ont oeuvré pour accompagner les familles et les personnes vulnérables dans tout le département des Hauts-de-Seine. Découvrez leurs métiers à travers leurs témoignages (p. 52-54).

L'organisation des services est formalisée selon l'organigramme suivant :




87% de femmes

13% d'hommes

Le pôle "Institution familiale"

Le service de l'Institution familiale

NOS MISSIONS

L'Udaf 92 exerce la mission légale de défense et de représentation des familles.

Créée par l'ordonnance du 3 mars 1945, élargie par la loi du 11 juillet 1975, l'Udaf 92 a pour mission légale de :

- **donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial ;
- **défendre** les intérêts matériels et moraux des familles ;
- **représenter** officiellement les 422 675 familles du département ;
- **désigner ou proposer** des représentants familiaux dans les organismes institués par l'État, le département ou la commune ;
- **gérer tout service** d'intérêt familial à la demande des pouvoirs publics ;
- **exercer** au nom des familles toute action civile auprès des juridictions.

NOTRE RÉSEAU Udaf, Uraf, Unaf

L'Udaf 92 n'agit pas seule. Son action s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union nationale des associations familiales (Unaf). C'est tout un réseau (100 Udaf et 13 Uraf) uni pour les 18 millions de familles vivant en France.

Le service, en cohérence avec les orientations stratégiques définies par le conseil d'administration et la direction, assure :

- la défense des valeurs partagées qui guident l'action de tous les acteurs de l'Udaf 92 ;
- le lien entre les associations familiales, les mouvements familiaux, l'Unaf et l'Uraf ;
- l'aide des représentants familiaux dans leurs missions ;
- la gestion annuelle des listes d'adhérents des associations familiales et leur cotisation ;
- le développement et l'animation de la vie associative ;
- la communication interne et externe pour mieux se faire connaître dans le réseau associatif départemental ;
- l'organisation matérielle et administrative du conseil d'administration, du bureau, de l'assemblée générale et des différentes instances et groupes de travail ;
- le renforcement des relations partenariales ;
- le Point info famille ;
- les actions d'aide et de soutien à la parentalité ;
- le secrétariat de la Médaille de l'enfance et des familles.

Les associations familiales adhérentes à l'Udaf 92

Comme chaque année, les associations familiales adhérentes à l'Udaf 92 ont été sollicitées afin de fournir leur liste d'adhérents arrêtée au 31 décembre 2022, conformément au Code de l'action sociale et des familles.

Cette liste détermine le nombre de suffrages familiaux aux niveaux départemental et national.

Le calcul des voix s'effectue de la manière suivante :

- 1 voix pour chacun des conjoints ;
- 1 voix par enfant mineur ;
- 1 voix par enfant handicapé ;
- 1 voix par enfant mort pour la France ;
- 1 voix, en plus, par groupe de trois enfants mineurs.

1. Les mouvements à but général



Associations familiales catholiques

- AFC Antony
133 adhérents votants
- AFC Asnières-sur-Seine
67 adhérents votants
- AFC Bois-Colombes
49 adhérents votants
- AFC Boulogne-Billancourt
168 adhérents votants
- AFC Bourg-la-Reine
57 adhérents votants
- AFC Châtillon-Clamart
26 adhérents votants
- AFC Colombes
38 adhérents votants
- AFC Courbevoie
18 adhérents votants
- AFC Issy-les-Moulineaux
52 adhérents votants
- AFC Levallois-Perret
136 adhérents votants
- AFC Montrouge
47 adhérents votants
- AFC Neuilly-sur-Seine
293 adhérents votants
- AFC Rueil-Malmaison
94 adhérents votants
- AFC Saint-Cloud
140 adhérents votants
- AFC Sceaux
32 adhérents votants

LES ASSOCIATIONS EN CHIFFRES

37 Associations
5 430 Familles votantes
16 510 Suffrages
5 750 Familles adhérentes
3 Fédérations
6 Associations associées



Familles de France

- AF Meudon
289 adhérents votants
- AF Saint-Cloud
177 adhérents votants



Union des familles laïques

- Ufal 92 Ouest
7 adhérents votants
- Ufal Issy-les-Moulineaux
13 adhérents votants
- Ufal 92 Nord
6 adhérents votants



Familles rurales

- UFCS - Familles rurales francilienne sud
35 adhérents votants



Association familiale protestante

- AFP Le Phare Clamart
76 adhérents votants



Conseil national des associations familiales laïques

- AFL Châtenay-Malabry
278 adhérents votants

2. Les associations à but général non fédérées



Association familiale
d'Asnières-sur-Seine

37 adhérents votants



Association générale des familles
de Châtillon

38 adhérents votants



Association familiale de Garches

64 adhérents votants



Maison de la Famille de Neuilly

577 adhérents votants



Association générale des familles
de Bourg-la-Reine

484 adhérents votants



Association générale des familles
d'Antony

151 adhérents votants



Association familiale
de Meudon-la-Forêt

303 adhérents votants

3. Les mouvements à but spécifique



Union nationale des associations
de parents, de personnes handi-
cées mentales et de leurs amis 92

423 adhérents votants



Enfance et familles d'adoption 92

198 adhérents votants



Union nationale des familles et
amis de personnes malades et/ou
handicapées psychiques 92

526 adhérents votants



Association des parents et futurs
parents gays et lesbiens 92

46 adhérents votants



Association de la Médaille de
la Famille française de
Rueil-Malmaison

102 adhérents votants



Jumeaux et plus 92

224 adhérents votants



APF - France Handicap
Délégation des Hauts-de-Seine

26 adhérents votants

Vous souhaitez adhérer à l'Udaf 92 ?

Adhérer à l'Udaf 92 c'est faire partie d'un réseau d'associations œuvrant dans l'intérêt des familles pour faire entendre leurs voix auprès des pouvoirs publics.

Renseignements: institution@udaf92.fr

Plus d'informations: www.udaf92.fr

4. Les associations associées



Aide aux mères et aux familles
à domicile 92



Maison des Familles du 92



Égalité parentale



Un Enfant Une Famille



Association d'Entraide de
l'Église Protestante unie



Réseau des Parents

Zoom association



Christine OSTERTAG et Catherine CAHUZAC

Présidente et vice-présidente de l'UFCS - Familles rurales Francilienne sud

" L' UFCS - Familles rurales Francilienne Sud, association loi 1901, créée en 2008 est issue de l'Union féminine civique et sociale (UFCS). Basée à Antony, notre association est affiliée à " Familles rurales " via la fédération régionale d'Île-de-France. Au service des familles de la banlieue sud de l'Île-de-France, elle fonctionne grâce à une vingtaine de bénévoles.

Nous intervenons dans 3 champs d'activités :

- les services aux familles : nous tenons une permanence d'information et de défense des consommateurs 8 heures par semaine, pour répondre aux questions et aider à la résolution des litiges (assurance, banque, logement, loisirs, santé, services publics...). Une demi-journée par semaine, nous accompagnons les personnes souhaitant apprendre ou se perfectionner dans l'usage des outils numériques ou ayant besoin d'aide dans leurs démarches administratives. Enfin, nous proposons de l'accompagnement scolaire à une quarantaine d'élèves.
- les représentations familiales : nous représentons les familles d'Antony à la Commission consultative de délégation des services publics locaux. Nous participons à la Commission de médiation de l'office de garantie des séjours linguistiques au niveau national.
- les actions d'information et de prévention, dans les domaines de la consommation, de la santé et de la citoyenneté : nous intervenons en milieu scolaire, mais également auprès d'autres associations ou à la demande des services municipaux. Pour exemple, grâce à des simulations le " Jeu du Self ", nous permet de participer à la lutte contre l'obésité et vise à sensibiliser à l'équilibre nutritionnel des repas, à apprendre à classer les aliments et à maîtriser ses choix alimentaires. L'outil " Alcool Drogue ? Non merci ! " sert de prétexte à une animation interactive sur les dangers liés à la consommation du tabac, de l'alcool et des autres drogues. Celui-ci s'adresse aux collégiens et aux lycéens. " En marche vers l'égalité " est un jeu permettant de faire réfléchir adultes et enfants dans leur environnement social et/ou professionnel, de mesurer les avancées et de prendre conscience du chemin restant à parcourir dans le domaine de la parité. "

www.famillesrurales.org

Le fonctionnement des instances

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1. L'assemblée générale de l'Udaf 92

Le 22 juin 2022, l'Udaf 92 a organisé son assemblée générale à Meudon. De nombreux responsables associatifs et représentants familiaux, administrateurs, élus locaux dont la conseillère départementale déléguée à la famille madame Rita Demblon-Pollet et salariés ont participé à ce temps fort de l'union.

Monsieur Michel Borgat, maire-adjoint aux affaires sociales de Meudon, nous a fait le plaisir d'ouvrir notre manifestation et a réaffirmé son soutien aux valeurs familiales défendues par l'Udaf 92.

L'assemblée a permis de valider à l'unanimité les résolutions statutaires et de retracer les faits marquants 2021, les actions institutionnelles, et d'exposer les difficultés rencontrées par nos services d'accompagnements sociaux dans un secteur grandement fragilisé par la crise sanitaire conjugué à un déficit d'attractivité de ses métiers.

Certains jeunes collaborateurs et salariés plus expérimentés ont présenté aux participants leur métier au sein des différents services de l'Udaf 92 pour témoigner de leur engagement à défendre les familles et les personnes vulnérables qui leur sont confiées. Ces échanges, nourris de retours d'expériences, entre les professionnels de l'Udaf 92 et l'assemblée ont favorisé une meilleure compréhension de leurs interventions.

Cette assemblée générale électorale a renouvelé, en partie, les membres du conseil d'administration.

S'en est suivie une assemblée générale extraordinaire qui a approuvé les projets des nouveaux statuts et règlement intérieur de l'Udaf 92 autorisant et encadrant la tenue de ses instances à distance et par voie dématérialisée.

Le conseil d'administration s'est ensuite réuni et a élu à la présidence de l'Udaf 92 monsieur Hubert Lecocq. Monsieur Hubert Lecocq est président de l'association familiale catholique de Bourg-la Reine depuis 2004 et administrateur de l'Udaf 92 depuis 2017. Après une longue et riche carrière aux Ponts-et-Chaussées et dans le domaine ferroviaire, il a à cœur de soutenir les actions et les structures qui soutiennent les familles.

À l'issue de cet événement, les participants ont félicité le nouveau président pour cette prise de fonction et se sont retrouvés autour d'un cocktail dinatoire afin de partager un moment de détente et de convivialité.

**" Bienvenue
à notre nouveau président et
aux nouveaux administrateurs
élus par l'assemblée et
désignés par les
mouvements familiaux "**

2. L'assemblée générale de l'Unaf

Les 25 et 26 juin 2022, le président et le directeur général de l'Udaf 92 se sont rendus à l'assemblée générale de l'Unaf à Rodez. Outre les points statutaires et les élections prévues, notamment dans le cadre du renouvellement partiel du conseil d'administration de l'Unaf, une part importante de la rencontre a été animée par Thierry Calvat sur le thème : " Face à la perte d'autonomie d'un parent : quel rôle et quel(s) soutien(s) pour les familles ".

Marie-Andrée Blanc a été réélue à la présidence de l'Unaf, responsabilité qu'elle assume depuis 2015.



LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Le conseil d'administration de l'Udaf 92 s'est réuni les 9 mars, 20 avril, 15 juin, 4 juillet, 21 septembre, 19 octobre et 14 décembre 2022. Les principaux sujets à l'ordre du jour ont été :

- la signature de la convention nationale d'objectifs Unaf/DGCS 2022-2026 ;
- la présentation des comptes des services de l'Udaf 92 ;
- le renouvellement des représentants familiaux (CCAS, commission des usagers, commission de surendettement, conseil de famille n°2...);
- l'élection des membres du bureau de l'Udaf 92 ;
- la création de la commission " Développement associatif " ;
- l'inscription des administrateurs dans les commissions d'études et de fonctionnement de l'Udaf 92 ;
- la souscription au contrat d'engagement républicain (CER) ;
- la continuité de l'activité " Médaille de l'enfance et des familles " ;
- le contrôle de la Cour des comptes ;
- les budgets 2022 et les pré-budgets 2023 des services.

Le bureau de l'Udaf 92 s'est réuni les 19 janvier, 30 mars et 16 novembre 2022. Les principaux sujets à l'ordre du jour ont été, outre ceux examinés en amont des conseils d'administration :

- la validation des projets de services DPF et PJM ;
- la validation des propositions de modifications par l'Unaf des statuts et règlement intérieur de l'Udaf 92 ;
- la validation de la nouvelle charte de confidentialité/déontologie entre l'Udaf 92 et les associations familiales adhérentes (RGPD) ;
- la rencontre du 18 mars 2022 avec la Drieets 92 ;
- la validation des actions retenues de la CPO 2022-2026 Unaf/Udaf 92 ;
- la collecte " La Mère et l'Enfant " ;
- la rencontre présidents/directeurs d'Udaf des 26 et 27 mars 2022 à Auxerre ;
- la journée des associations 2023 à Puteaux ;
- la nouvelle charte d'engagement réciproque entre l'Udaf 92 et les représentants familiaux.

LES COMMISSIONS D'ÉTUDES

La commission "Habitat et environnement"

(Rapporteur: Alain MILLOTTE)

Les domaines relatifs à notre commission sont très variés, mais aussi très complexes, et de nombreux organismes sont concernés, à tous les niveaux : national, régional, départemental, et communal. Le mouvement familial assure des représentations dans ces différentes organisations territoriales, vous trouverez ci-après quelques indications sur leurs travaux.

Représentations dans diverses instances, où nous agissons pour défendre l'ensemble des familles et celles qui sont le plus en difficulté :

- le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Cet organisme, coprésidé par le préfet de région et le conseil régional, rassemble tous les acteurs du logement et de l'hébergement. En 2022, l'objectif a été d'accompagner la reprise pour la production de logements locatifs sociaux ;
- les organismes de logements sociaux. Malheureusement, nos représentants y sont de moins en moins nombreux suite à deux événements majeurs :
 - le passage des patrimoines entiers du statut d'OPH au statut de SA ou SEM. En effet, la loi ne prévoit la représentation des familles que dans les Offices publics communaux, intercommunaux, ou départementaux.
 - l'obligation de constituer des entités d'au moins 12 000 logements entraînant des regroupements, et donc moins de postes d'administrateur.

Quelques chiffres pour prendre conscience de l'importance des sommes en jeu et du travail à fournir :

- **31 377 logements prévus** (dont 4 028 dans notre département) ;
- **dont 10 787 logements PLAI** (prêt locatif aidé d'intégration, attribués aux locataires en situation de grande précarité) ;
- **225M€ budgétés** (26M€ dans le 92).

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) a accentué ses orientations :

- inflexion sur la rénovation énergétique (vers les propriétaires bailleurs ou occupants) ;
- traitement et soutien des copropriétés dégradées ;
- lutte contre l'habitat indigne ;
- adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Une exigence commune à toutes ces actions : l'accompagnement social, réalisé par les services de l'État, mais aussi par diverses associations. Ces postes constituent un observatoire privilégié sur les problèmes d'habitat dans notre département, et plus largement dans notre région.

Nous suivons également les travaux du Cercle français de l'eau, qui produit chaque année des travaux de réflexion et de proposition sur des sujets relatifs à divers aspects de l'eau : la consommation humaine ; les conflits entre usages domestiques, industriels et énergétiques ; les inondations ; les sécheresses...

L'Udaf 92 participe aux travaux de :

- **l'Association départementale d'information sur le logement (Adil)**. Celle-ci a fêté son trentième anniversaire. Elle continue sa mission en diffusant des textes mis à jour et commentés, accompagnés d'analyses bien utiles compte tenu de la complexité de ces questions. Elle permet aussi des contacts avec des élus politiques du département s'occupant des problèmes d'habitat.
- **Soliha 75-92-95 (SOLIdarité HABitat)**, devenue **Soliha Grand Paris**. Elle intervient sur les logements insalubres ou inconfortables, les personnes âgées et défavorisées, le "logement d'abord".

À l'occasion des élections présidentielles, Soliha a proposé 30 actions, regroupées selon 4 thèmes :

- un logement abordable pour tous ;
- un logement économe en énergie pour tous ;
- un logement adapté pour tous ;
- un logement pour tous en Outre-mer.



Elle a retenu huit leviers stratégiques :

- améliorer la qualité et le déploiement de ses cinq métiers ;
- amplifier la logique d'innovation ;
- établir des plans stratégiques régionaux ;
- renforcer la fédération ;
- créer un nouveau contrat de mouvement ;
- structurer les richesses humaines du mouvement ;
- mobiliser de nouvelles sources de financement ;
- développer un système d'alliances pertinent et efficient.

Par ailleurs, un rapprochement est en cours avec Soliha Est Parisien.

La journée de présentation du rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur le thème : "Quand la crise sanitaire et la crise du logement se superposent : des ménages à bout de souffle" :

- bilan du quinquennat 2017-2022 (logement, parents pauvres) ;
- APL, logement social et coupes budgétaires ;
- amélioration de l'habitat (avancées et carences) ;
- 300 000 SDF en France, y compris ceux "logés" dans des caves, des parkings, des cabanes...

À sa suite, des propositions ont été faites :

- produire davantage de logements accessibles ;
- réguler les marchés immobiliers ;
- renforcer les politiques de solidarité ;
- lutter contre la ségrégation territoriale.

L'association Habitat et Humanisme a fonctionné cette année avec 3 lignes de force :

- loger dans des villes solidaires, mobiliser des logements auprès de propriétaires solidaires, pratiquer une gestion locative adaptée ;
- accompagner, en favorisant l'insertion numérique et professionnelle ;
- capter des logements, y compris neufs.

Depuis quelques années, des réflexions sont menées pour développer la production de résidences sociales.

La stratégie nationale tient en 4 axes :

- aider les différents opérateurs à dépasser les difficultés économiques ;
- renforcer l'identification et la mobilisation du foncier disponible ;
- lever les appréhensions des acteurs locaux pour renforcer le développement ;
- mieux intégrer les résidences sociales dans la politique du "logement d'abord".



LES COMMISSIONS DE FONCTIONNEMENT

La commission de "Contrôle départementale" a pour mission de vérifier la conformité des règles statutaires des associations familiales adhérentes, ainsi que leur liste électorale. Enfin, elle examine les dossiers de demande d'agrément à l'Udaf 92. La commission s'est réunie le **24 février 2022**, pour étudier :

- la validation des listes électorales 2021 ;
- les multi-appartenances des adhérents ;
- les nouveaux statuts types proposés par l'Unaf ;
- le contrôle de l'inscription des administrateurs sur une liste d'adhérents.

La commission "Technique et financière" s'est réunie pour évoquer les points suivants :

- l'arrêté des comptes 2021 des services ;
- les budgets prévisionnels 2023 ;
- la gestion des placements bancaires ;
- la validation du tarif de la médaille de l'enfance et des familles ;
- l'avis du trésorier sur la pertinence des outils de contrôle.

La commission "Attribution des subventions" s'est réunie les **13 octobre et 12 décembre 2022** pour étudier :

- le maintien de la répartition des 10% de la Part I du Fonds spécial au profit des fédérations et des associations familiales adhérentes à l'Udaf 92 ;
- l'attribution des subventions pour le développement des associations. En effet, le conseil d'administration a alloué la somme de 4 250€ pour aider les associations dans leur projet :
 - d'ateliers d'échange et d'entraide afin de recréer du lien après la Covid-19 ;
 - d'achat de matériels pour l'atelier créatif de couture ;
 - d'ateliers scolarité à destination des enfants adoptés ;
 - d'ateliers psychologiques pour faire face à la parentalité ;
 - de conférence et d'ateliers sur la discipline positive ;
 - de la mise à disposition de matériels informatiques pour les familles en situation de fragilité financière.

Les représentations des familles

Les représentants familiaux siègent dans les différentes instances, dont les travaux ont un impact sur la vie quotidienne des familles. Représenter les familles, c'est faire entendre leur voix, défendre leurs intérêts dans les différentes instances créées par l'État, le département, la commune.

Il a été procédé au renouvellement des représentants familiaux :

- à la Caf 92 et la CPAM 92;
- dans les commissions des usagers des établissements de santé des Hauts-de-Seine.

" Bienvenue aux nouveaux représentants familiaux et un grand merci aux bénévoles qui ont oeuvré pendant de nombreuses années au service des familles alto-séquanaises "

Les représentations locales

L'Udaf 92 propose des " délégués familiaux " dans :

- les Centres communaux d'action sociale;
- les Offices publics de l'habitat (OPH);
- les conseils d'administration des établissements publics de santé où ils représentent les usagers;
- au Conseil local de santé mentale de Sceaux (CLSM);
- au Plan local de l'habitat (PLH).

Les représentations départementales

Les familles sont également représentées dans les instances départementales suivantes :

- Comité départemental des services aux familles (CDSF);
- Caisse d'allocations familiales (Caf 92);
- Conseils de famille des pupilles de l'État;
- Office public départemental de l'habitat (OPDH);
- Caisse départementale d'assurance maladie;

- Commission des usagers (CDU);
- Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA);
- Conseil du développement durable (C2D 92);
- Commission départementale de conciliation (CDC);
- Commission départementale de la sécurité routière (CDSR);
- Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE);
- Association départementale pour l'information sur le logement (Adil);
- Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE);
- Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX);
- Commission méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (Maia);
- Commission préfectorale de sélection d'appels à projets pour :
 - la protection de l'enfance,
 - le logement des personnes vulnérables.

Les représentations territoriales et régionales

L'Udaf 92 participe également aux instances de l'Uraf Île-de-France. Elle assure les représentations familiales dans les organismes suivants :

- Commission territoriale pour l'accessibilité des personnes handicapées;
- Agence régionale de santé Île-de-France (ARS 92);
- Comité régional de l'hébergement et du logement (CRHL);
- Soliha Grand Paris.

LES REPRÉSENTATIONS EN CHIFFRES

56 Représentants familiaux
87 Représentations

Témoignages

Gérard HUOT

Représentant familial à l'Office public de l'habitat départemental des Hauts-de-Seine - OPDH

" Hauts-de-Seine Habitat est le 1^{er} bailleur social du département avec un patrimoine de plus de 40 000 logements. Les objectifs actuels sont de faire croître ce patrimoine de 10 000 appartements dans les 10 prochaines années. Les demandeurs de logements sociaux sont à l'image de ce département et représentent toutes les catégories socio-professionnelles dans la limite des maximums de revenus acceptés.

Comme représentant de l'Udaf 92 auprès d'Hauts-de-Seine Habitat, j'assume deux fonctions. La 1^{ère} et la plus ancienne est celle de membre du conseil d'administration où sont débattues les décisions d'ordre général et les orientations stratégiques de l'Office. La 2nde plus récente est celle de membre de la commission d'attribution des logements et de l'examen de l'occupation des logements (Caleol).

La Caleol, c'est 30 réunions par an, plus de 5 800 dossiers examinés et 2 800 logements attribués. La Caleol assure l'arbitrage des attributions en permettant que les ressources consacrées à l'habitat social soient mises à la disposition du plus grand nombre de demandeurs. Pour ce faire, elle s'est dotée d'une charte de travail avec 5 objectifs : veiller à un équilibre social, accompagner les plus fragiles, répondre et agir dans les situations d'urgence, promouvoir le parcours résidentiel et participer activement au renouvellement urbain.

Lors de la commission, les dossiers des candidats (3 par logement) sont examinés afin de déterminer la priorité d'attribution des demandeurs. Cette opération peut animer des discussions en raison de la complexité des situations rencontrées où peu d'éléments nous permettent de nous faire une idée précise du contexte. Les données auparavant disponibles qui nous permettaient une attribution adaptée au plus près des besoins des candidats, ne sont plus possibles en raison des évolutions récentes des informations transmises (RGPD).

En dépit de tous nos efforts, nous constatons un refus d'environ 30% de nos attributions, en raison d'un environnement ou de configuration d'appartements non souhaités. Nos préoccupations constantes, sont de comprendre la situation du candidat pour lui fournir la réponse la plus adaptée à son environnement et son besoin."

Francine TANNIER

Représentante familiale au Centre communal d'action sociale de Bois-Colombes - CCAS

" Je suis représentante familiale au CCAS de Bois-Colombes depuis 2017. Le CCAS est en charge de la politique sociale et des actions de solidarité conduites par la commune. Il gère les aides légales et facultatives. Il met en place des services en faveur des personnes en difficulté socio-économiques et/ou présentant des vulnérabilités telles que le handicap ou le vieillissement. Le CCAS exerce sa mission en liaison étroite avec tous les acteurs sociaux du territoire (institutionnels, associations, services municipaux).

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire. Il se réunit 1 fois tous les 2 mois et est constitué pour 6 ans. Il est formé à parité d'élus locaux et de personnes compétentes, nommées par le maire, dans le domaine de l'action sociale. Les votes des membres du conseil d'administration permettent d'appuyer l'orientation familiale du CCAS de Bois-Colombes.

Le CCAS porte des services à caractères sociaux pour tous et est chargé entre autres :

- des personnes âgées, en luttant contre l'isolement (portage de repas, activités socio-culturelles et sorties, " déjeuner des aînés " une fois par an...), en facilitant les déplacements, en les accompagnant dans leurs démarches administratives...;
- des personnes en situation de handicap, en les soutenant dans leurs démarches administratives, en contribuant à leur autonomie, en les orientant vers des structures spécialisées...;
- des personnes en difficulté sociale, en intervenant immédiatement en cas d'urgence et/ou en les orientant vers un service spécialisé. Le CCAS a mis en place des logements sociaux d'urgence, qui ont pu accueillir des familles ukrainiennes... "

LA PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION FAMILIALE

Plusieurs points sont à relever :

- l'Udaf 92 s'attache à présenter et à faire mieux connaître le mouvement familial lors de sa participation aux diverses réunions partenariales ;
- le service Institution a mené une campagne de communication et d'information afin de faire la promotion des services de l'Udaf 92, auprès des partenaires et instances du département, des associations familiales et des représentants familiaux ;
- l'Udaf 92 a poursuivi ses actions de soutien à la parentalité en faisant la promotion de l'activité de " médiation familiale aidants/aidés " suite à la signature officielle de la convention de partenariat entre le CNSA, la Cnaf et l'Unaf ;
- le président et le directeur général se rendent également aux journées inter-régions et autres événements organisés par l'Unaf ou l'Uraf ;
- les démarches de politique familiale auprès des députés et sénateurs des Hauts-de-Seine ont été poursuivies ;
- l'Udaf 92 a célébré en décembre ses bénévoles à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat.

" Un grand merci à tous nos bénévoles pour leur temps et leur investissement "

LA VALORISATION DES HEURES DE BÉNÉVOLAT

La valorisation du bénévolat met en lumière les actions des représentations familiales conduites par les bénévoles, et reflète leur engagement au service des familles hauts-séquanaises.

Le volume d'heures des actions de bénévolat en 2022 représente 1 217 heures de prestations de service.



LA COLLECTE " LA MÈRE ET L'ENFANT "

La collecte " La Mère et l'Enfant " a pour but le financement d'actions mises en œuvre par des associations d'intérêt général, au profit des mères et des futures mères en difficulté.

Encadrée par le dispositif d'appel à la générosité du public, elle est placée sous l'égide conjointe du Ministère des solidarités et de la santé, et de l'Unaf.



Cette collecte s'est tenue, sous la forme d'un dispositif de dons en ligne à partir du site Hellasso sur la période du 20 mai au 20 juin 2022.

LA MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES



Créée en 1920, la médaille de la famille est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé dignement au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

Le secrétariat de la médaille a préparé 69 dossiers qui ont été examinés par la commission de la médaille de l'enfance et des familles de l'Udaf 92 réunie à Saint-Cloud le 15 avril 2022.

Les propositions suivantes ont été transmises au préfet des Hauts-de-Seine :

- 63 dossiers avec un avis favorable ;
- 6 dossiers incomplets avec proposition d'ajournement.

Parmi les 63 dossiers ayant reçu un avis favorable de la part du préfet, nous comptons 56 mères médaillées et 7 pères médaillés.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

En 2022, l'Udaf 92 a poursuivi sa stratégie de communication et d'information pour mieux faire connaître ses missions et ses services, auprès des partenaires et instances du département, des associations familiales et des représentants familiaux.

En 2022, les chargées de mission " vie associative/communication et direction " sont allées à la rencontre de l'association familiale catholique de Neuilly, de l'APF France Handicap délégation 92, de l'association générale des familles de Bourg-la-Reine, de l'association de la Médaille de la Famille française de Rueil-Malmaison, des CCAS de Courbevoie, Levallois et Antony, des représentants des usagers de l'HIA Percy de Clamart et de la clinique des Martinets de Rueil et du représentant familial du CAUE.

Le dernier rapport d'activité et les flyers des différents services de l'Udaf 92 leur ont été remis en mains propres. Les retours ont été très positifs et très appréciés. Ces échanges ont permis de faire plus ample connaissance, d'être à l'écoute des besoins de notre réseau et de créer des liens renforcés entre l'Udaf 92 et toutes ses parties prenantes.

Après 8 mois de réflexions, de conception et de réalisation l'Udaf 92 a mis en ligne son nouveau site internet le 14 avril 2022.

Il est un lieu de ressources et d'informations très important, la vitrine de notre union et de notre réseau.



Retrouvez-nous sur notre site Udaf 92 !

www.udaf92.fr

Le pôle "Protection juridique des majeurs"

Le service de la Protection juridique des majeurs

de l'Udaf 92 a pour mission d'exercer les mandats judiciaires qui lui sont confiés (curatelle, tutelle...). Ainsi, et sur décision des magistrats, les délégués mandataires accompagnent les personnes dont les facultés sont altérées dans la gestion de leur situation personnelle, administrative, budgétaire et patrimoniale.

L'année 2022 a été, de nouveau impactée par un fort manque de ressources humaines. En effet, nous sommes confrontés à une désaffectation des métiers de notre secteur compte tenu de la faiblesse des salaires dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Cette faiblesse salariale conjuguée à une vie chère dans les Hauts-de-Seine, à une inflation galopante et à une non-reconnaissance des métiers nous mettent dans de grandes difficultés de recrutement. De fait, l'équipe restante est surchargée d'activité et ce besoin de professionnels impacte inévitablement les accompagnements des personnes vulnérables sans référent permanent.

La chef de service présente depuis plusieurs années, démotivée par cette gestion permanente des ressources humaines, a préféré démissionner ne voyant aucune embellie se profiler dans le secteur de la tutelle. Ainsi, pendant 6 mois, ses missions ont été réparties entre la direction générale et les cadres du service. En septembre 2022, nous avons accueilli la nouvelle directrice du service.

L'attribution de la prime "Séjour" au bénéfice des mandataires judiciaires a redonné un souffle aux embauches et nous a permis de trouver, à la rentrée, des juristes sortant de faculté de droit titulaires de master II.

Nous continuons de militer pour une pleine reconnaissance des spécificités et responsabilités exercées dans ce métier.

En parallèle, au cours de l'année 2022, nous avons mené :

- la révision du projet du service et défini nos priorités d'action pour les années 2022-2026 ;
- la 2^{ème} évaluation interne du service et structuré notre démarche d'amélioration continue de la qualité.

Enfin, nous avons appris au mois de septembre que nous faisons l'objet d'un contrôle de suivi de la Cour des comptes. Nous répondons depuis le mois d'octobre 2022 aux multiples questions des auditeurs.

Ce travail considérable s'est poursuivi sur le 1^{er} semestre 2023, a retardé nos projets et a ralenti les missions de l'encadrement. Ainsi, nous avons sollicité un report de la date de remise de l'évaluation externe du service prévue pour la fin du 3^{ème} trimestre 2023.

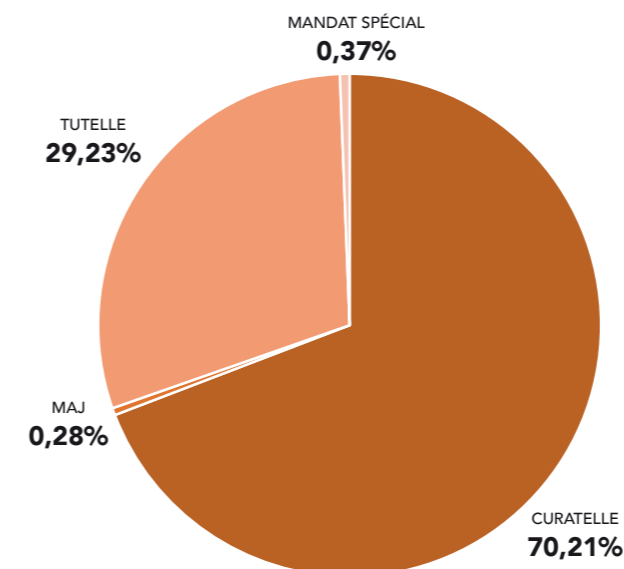
LE DÉTAIL CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ

Le niveau d'activité du service est en baisse principalement pour 2 raisons :

- un nombre élevé de décès de majeurs protégés en lien avec l'épidémie de la Covid-19 ;
- notre demande auprès des tribunaux de proximité de ne plus nous confier temporairement de nouveaux dossiers face à une pénurie de ressources humaines.

1. La nature des mesures

Au 31 décembre 2022, le service accompagne 1 081 personnes principalement en tutelle et curatelle.



La proportion des curatelles vis-à-vis de celle des tutelles reste stable contrairement aux évolutions que nous notons depuis plusieurs années où la part des curatelles continuait de croître.

Deux phénomènes sont à noter :

- une baisse de -66% des décisions d'instauration de mandat spécial ;
- une augmentation de plus de 5% des mesures de "curatelle aménagées" traduisant la volonté du service de travailler l'autonomie des personnes accompagnées en sollicitant des aménagements de la mesure.

Par ailleurs, le service compte :

- 1 mandat de protection future activé ;
- 2 mandats de protection future signés mais non mis en œuvre.

2. Le flux des mesures

En 2022, les "entrées" n'ont pas permis de compenser les "sorties" malgré un fort investissement des mandataires du pôle ouverture et des cadres du service chargés d'ouvrir les nouveaux dossiers.

Ainsi, en 2022, le service a enregistré :

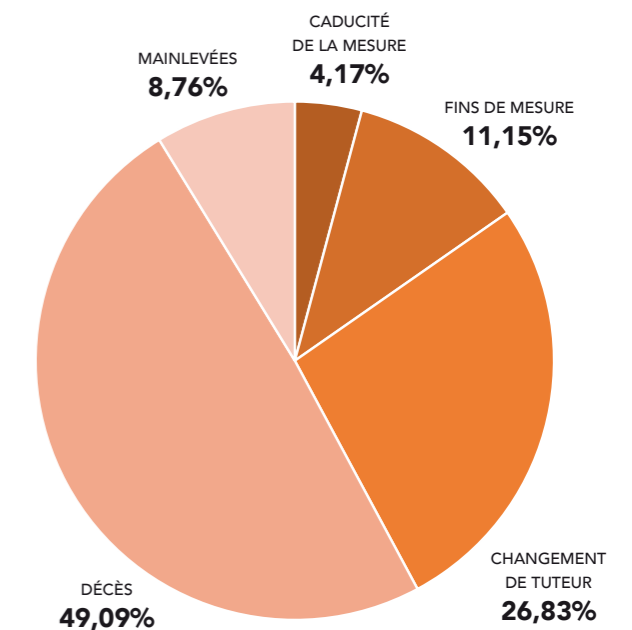
- 72 nouvelles mesures (105 en 2021) ;
- 159 fins de mesures (159 en 2021).

Nouveaux mandats judiciaires

Plus de 48% des "nouvelles" mesures de protection sont des curatelles renforcées (31% en 2021), 10% sont des mandats spéciaux (28% en 2021) et enfin 25% des tutelles complètes (21% en 2021).

Fins de mandats judiciaires

Le décès de la personne reste la principale cause de fin de mesure et a représenté quasiment 50% du total des mesures closes.



3. La répartition des mesures par tribunal

La répartition des mesures de protection par tribunal reste quasiment identique à l'an passé. De façon constante depuis plusieurs années, presque la moitié des mesures de protection dépend des tribunaux d'Antony et de Vanves (49,53%).

UNE STABILITÉ DES PROFILS DES PERSONNES PROTÉGÉES SUIVIES PAR LE SERVICE

Les profils des majeurs protégés restent globalement identiques.

1. La répartition par âge, sexe et mesure de protection

Les personnes protégées ont majoritairement de 40 à 74 ans (70,49%).

La répartition hommes/femmes suivis par le service reste stable au regard de l'année 2021. Toutes mesures confondues, le service accueille 47,92% de femmes et 52,08% d'hommes.

La proportion des hommes en curatelle renforcée est plus importante (33,95 % pour 24,88% de femmes). Enfin, et là encore de manière constante, 15,54% de femmes sont en tutelle contre seulement 11,3% d'hommes.

2. La répartition par lieu géographique, par type d'hébergement et lieu de vie

Le service gère très majoritairement des personnes qui résident dans le département des Hauts-de-Seine (94,26%), conformément à notre autorisation d'exercer.

Ainsi, sur les 1 081 mesures gérées :

- 29 personnes résident en Île-de-France (hors 92), majoritairement dans des hébergements non pérennes (hôtel, hébergement provisoire chez des tiers, domiciliation administrative de personnes sans domicile) pour lesquelles il est souhaitable de conserver la gestion de leur situation pour éviter une rupture de prise en charge ;
- 9 personnes résident hors Île-de-France et bénéficient d'une mesure adjointe ;
- 9 majeurs protégés résident en Belgique dans des structures pour personnes handicapées.

Situation des majeurs protégés à domicile

De manière stable, plus des 2/3 des personnes suivies par le service vivent à domicile.

À plus de 90%, les personnes dites " à domicile " résident dans un logement autonome.

Situation des majeurs protégés en hébergement

Près de la moitié des personnes protégées " en établissement " résident en Ehpad (46,9%) et cette tendance est en évolution constante depuis plusieurs années. La proportion des majeurs protégés vivant en structures pour personnes handicapées (45,72%) reste stable. Enfin, nous notons une diminution de l'accueil à l'hôpital qui est à mettre en lien avec les fermetures de lits en psychiatrie sur le secteur.

En conclusion, deux " profils type " de personnes protégées du service se dégagent :

- d'une part, des hommes âgés de 40 à 59 ans, en curatelle renforcée, à domicile ;
- d'autre part, des femmes de plus de 60 ans, en tutelle, placées en établissement pour personnes âgées.

De manière générale, les revenus des personnes que nous accompagnons se situent entre un (1 220€) et deux Smic (2 440€).

Multiplication des situations complexes

Nous notons que les tribunaux nous confient des personnes présentant des troubles psychiatriques très importants et des conduites addictives. Ces prises en charge entraînent souvent des comportements agressifs envers les salariés et complexifient l'exercice des mandats. Dans ces situations, des rappels à l'ordre sont adressés aux majeurs protégés et des courriers d'information relatant les faits (insultes, menaces, dégradations du matériel...) sont réalisés à destination des magistrats.

Nous avons également mis en place une fiche de signalement et d'alerte servant à avertir l'encadrement PJM et la direction générale de tout incident. Cette fiche permet de conserver la trace des comportements inquiétants et dangereux et de mettre en place les modalités d'accompagnements adaptés. Cette fiche peut venir en appui d'une demande de dessaisissement auprès du magistrat ou d'un dépôt de plainte.

L'ÉVOLUTION AU SEIN DU SERVICE

LE PÔLE PJM EN CHIFFRES

- 1 Directeur de service
- 1 Chef d'antenne
- 1 Adjointe d'antenne
- 2 Chefs de secteur
- 1 Juriste
- 20 Mandataires
- 1 Intervenant social
- 10 Secrétaires assistantes
- 3 Comptables tutelles
- 3 Secrétaires d'accueil
- 2 Assistantes GED

1. L'effectif du service

Nous continuons d'observer des difficultés de recrutement et un fort turnover, principalement chez les mandataires. Malheureusement, nous connaissons dorénavant aussi des difficultés d'embauche sur d'autres corps de métier (assistante et comptable).

L'attribution de la prime Ségur de 183€ nets en juin aux métiers socio-éducatifs par les pouvoirs publics nous a permis de recruter de jeunes mandataires issus d'un master juridique.

Le départ de la chef du service PJM en mars 2022, a imposé une réorganisation de l'ensemble du service. En septembre 2022, nous avons accueilli une nouvelle directrice du service. Le départ de la responsable d'antenne de Bagneux fin 2022 a également nécessité pendant quelques mois une organisation spécifique.

L'adjointe d'antenne a été promue au poste et un recrutement a été lancé pour la remplacer en fin d'année.

Malgré ce contexte tourmenté, chacun fait de son mieux pour que les personnes protégées soient le moins possible perturbées par ces mouvements internes :

- les démarches administratives d'ouverture et de renouvellement des droits font l'objet d'une surveillance étroite par l'encadrement ;
- les audiences sont assurées par des mandataires du service qui se rendent au tribunal ;
- les visites prioritaires sont définies par le cadre qui effectue lui-même le rendez-vous ou le délègue à un mandataire expérimenté.

Le turnover conjugué aux absences (maladie, Covid, garde d'enfant...) est une problématique du service qui génère de l'épuisement chez le personnel et un sentiment d'abandon chez certains majeurs protégés.

2. La réorganisation du service

Face à cette situation, les mandataires judiciaires expriment leur désarroi quant à l'accapement des cadres par le remplacement des postes vacants au détriment de leurs missions de formation des nouveaux professionnels, de supervision et de contrôle interne.

Pour pallier cette difficulté, une réorganisation de l'encadrement a été décidée pour le 1^{er} janvier 2023 :

- création d'un poste d'adjointe à la directrice de service ;
- création d'un 3^{ème} poste de chef de secteur au siège ;
- redistribution des portefeuilles des équipes mandataires/assistantes sur 3 cadres.

Par ailleurs, plusieurs décisions ont été prises pour gérer au mieux cette situation :

- l'organisation de binômes de mandataires pour gérer les congés et autres absences ;
- la création d'un poste " d'intervenant social " d'éducateur spécialisé dédié aux missions d'accompagnement auprès des personnes protégées.

3. La révision du projet de service

Malgré cette année éprouvante, la révision du projet de service a pu être menée à son terme. Des sessions de travail, durant lesquelles les mandataires ont pu travailler sur différentes thématiques: les valeurs du service, les besoins des majeurs protégés, etc... ont été organisées. En parallèle, un sondage à destination des personnes protégées a été lancé pour connaître leurs attentes dans le cadre de leur accompagnement.

Le nouveau projet de service 2022-2026 a été validé par le conseil d'administration, diffusé et publié sur notre site internet. Au-delà de sa simple présence sous format numérique, il a été adressé en format papier à nos partenaires privilégiés (Drieets, Caf 92...).

4. L'élaboration de la 2^{ème} évaluation interne

La 2^{ème} évaluation interne a été menée en parallèle de la révision du projet de service. La référente évaluation a pu réunir un groupe de volontaires pour balayer les différents sujets de notre référentiel d'évaluation et mesurer les écarts avec la 1^{ère} évaluation. La démarche d'évaluation interne a été finalisée en fin d'année 2022. Elle a fait apparaître une nette évolution des résultats sur l'ensemble des champs explorés depuis la 1^{ère} évaluation.

La note globale pour le service PJM de l'Udaf 92 s'élève à 70%. Les points forts du service sont "garantir l'accessibilité au service et un accueil de qualité" (83%) et "garantir la place du projet de service et l'adapter" (88%).

5. La formation au certificat national de compétence mention MJPM

Les conditions sanitaires strictes n'ont pas permis de reprendre la formation au CNC à Paris en présentiel. L'Unaf a donc poursuivi l'organisation des séminaires en les aménageant à distance en visioconférence.

Ainsi:

- 2 mandataires ont démarré leur formation en 2021 et ont rendu leur écrit professionnel courant 2022;
- 2 mandataires ont été diplômés en 2022.

6. Le travail sur l'archivage et le RGPD

La question de l'archivage des documents des personnes protégées est une question sensible dans la mesure où le protocole de 1998 est devenu inopérant avec le service des archives nationales. L'Unaf a retravaillé le sujet dans le cadre d'un groupe composé entre autres, de professionnels des Udaf.

Une nouvelle stratégie nationale d'archivage des Udaf est parue et il convient dorénavant de la décliner dans notre service. La gestion de l'archivage est à mailler avec celle du RGPD et là encore, une collaboration entre les Udaf et l'Unaf a permis de mettre au point un guide d'élaboration du respect des normes. Cet outil a vocation à aider les Udaf à comprendre et appliquer les étapes de mise en conformité au RGPD dans les services.

Nous avons pris la décision de faire appel à un intervenant externe pour nous accompagner dans la démarche RGPD, pour une question de neutralité et dans le but de bénéficier de l'expertise de cet organisme.

Notre démarche sera donc mise en place en 2023 avec un groupe de travail dédié et des référents de chaque secteur d'activité de l'Udaf 92.

Vous pouvez joindre le service PJM

- par téléphone (du lundi au vendredi de 9h à 12h):

- à Saint-Cloud
01 41 42 83 60

- à Bagneux
01 49 65 02 03

- par courriel: mjpm@udaf92.fr

Le service propose

- des rendez-vous personnalisés à domicile, au siège ou sur site ou dans les instances (hôpital, foyer...).

Plus d'informations: www.udaf92.fr



POUR CONCLURE

Cette année 2022 a été particulièrement mouvementée pour le service PJM mais plus largement, pour tous les ESMS. La crise des vocations allée à une rémunération médiocre grevée par une inflation galopante ne permettent pas d'attirer ni de conserver les collaborateurs sur un temps suffisamment long en région parisienne.

Compte tenu de cette situation de "crise", nous faisons notre possible pour assurer l'intégralité de nos missions mais nous travaillons dans un contexte dégradé, de désorganisation structurelle qui impacte une bonne qualité de service. C'est pourquoi, nous avons adressé à notre autorité de contrôle un signalement "d'événements indésirables" troublant le fonctionnement du service au mois de février 2022.

La prime "Ségur" mise en place en juin 2022, destinée uniquement aux délégués mandataires judiciaires et cadres socio-éducatifs a permis un appel d'air dans nos recrutements mais a aussi créé des tensions sociales avec les autres corps de métiers (assistantes, comptables, etc.) considérés comme les "oubliés du Ségur".

À ces faits, s'est ajouté un contrôle de la Cour des comptes annoncé et mis en œuvre au 4^{ème} trimestre 2022 mobilisant et saturant davantage l'équipe d'encadrement qui ne parvient plus à mener des projets à long terme et nécessitant du temps (RGPD, archivage, conduite des entretiens professionnels, etc.).

Mener une évaluation dans le cadre des obligations imposées par la HAS dans des conditions satisfaisantes n'est pas envisageable et réalisable dans le délai imparti, à savoir au 3^{ème} trimestre 2023.

" J'étais très contente de faire votre connaissance. Vous êtes très dynamique, gentille et vous connaissez des tas de choses... Je vous remercie pour votre gentillesse et tout le bien que vous m'apportez. "

Madame S.

L'activité Information et soutien aux tuteurs familiaux



L'activité Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) est à la disposition de toute personne s'interrogeant sur les mesures de protection. Intégrée au pôle " Protection juridique des majeurs ", cette action s'adresse tant aux particuliers qu'aux bénévoles ou professionnels du secteur.

Le service proposé est gratuit.

Le développement de cette activité s'appuie sur le postulat légal que la protection juridique d'une personne majeure est d'abord un **devoir des familles** et, subsidiairement, une charge officielle confiée à la collectivité publique. Or, les familles auxquelles sont confiées une mesure de protection se trouvent souvent confrontées à des situations familiales, sociales voire financières complexes. D'autres ont besoin d'une écoute, ou se posent des questions, qui nécessitent une réponse adaptée aux difficultés de leur proche.

L'ISTF se décline en deux missions :

- une information générale sur les mesures de protection (procédure, rôle...);
- un soutien technique pour l'élaboration de certains documents (inventaire, compte rendu de gestion, requête aux magistrats...).

L'ORGANISATION DU SERVICE

L'information et soutien aux tuteurs familiaux est prise en charge par un mandataire expérimenté sur un temps de travail dédié. Un encadrement spécifique a été prévu pour cette activité.

Les demandes d'information et d'aide sont délivrées sous différentes formes (réponses aux appels téléphoniques, courriels, rendez-vous, etc.). Des actions collectives peuvent être organisées soit à la demande de services du secteur social intervenant dans les Hauts-de-Seine soit à l'initiative de l'Udaf 92.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE

1. Le nombre des demandes

En 2022, nous constatons une hausse de notre activité. En effet, durant l'année, **129 personnes ont sollicité notre service** pour obtenir des renseignements : 33% des personnes avaient déjà fait appel au moins une fois à notre service.

La majorité des sollicitations se fait par téléphone (46 appels) et par courriel (46 mails). Le nombre de personnes reçues en entretien individuel a augmenté au cours de l'année :

- 19 entretiens ont eu lieu dans le cadre de la permanence mensuelle à la Maison du droit de Puteaux ;
- 18 entretiens se sont déroulés à l'Udaf 92.

Le service ISTF a également organisé :

- **plusieurs interventions collectives auprès de professionnels à la demande de tiers** (SAVS de Châtenay-Malabry, Clic d'Antony et France Alzheimer).
- **une réunion d'information collective à destination du grand public exerçant une mesure de protection pour leurs proches le 9 janvier 2022**. Celle-ci a permis aux tuteurs familiaux de s'informer sur la réalisation des comptes rendus annuels de gestion et le rapport de diligences à transmettre au juge des contentieux de la protection.

- un " **café des tutelles** " le 12 décembre 2022, ouvert aux familles pour répondre à leurs questions dans l'exercice de leur mission de curateur/tuteur auprès de leur proche.

2. Le profil des bénéficiaires de l'aide

Ce sont principalement des femmes de l'entourage familial de la personne à protéger ou protégée qui nous contactent.

La majorité des personnes ayant sollicité le service sont des enfants de la personne vulnérable. Ces deux tendances se confirment toujours au fur et à mesure des années. Pour certaines situations, l'articulation entre l'ISTF et le dispositif de médiation familiale " aidants/aidés " mis en place à l'Udaf 92 pour les aidants familiaux, est toujours d'actualité.

3. La nature des demandes

Au cours de l'année 2022, la majorité des demandeurs était déjà désignée pour exercer une mesure de protection pour leur proche.

Ainsi, les questions ont principalement porté sur :

- la réalisation de l'inventaire de départ obligatoire ;
- la réalisation de l'établissement du compte de gestion annuel ;
- le rôle et les obligations du tuteur/curateur familial ;
- les démarches administratives pour la personne protégée.

À l'inverse, les personnes qui nous ont contactés pour des renseignements en amont de l'ouverture d'une mesure de protection pour leur proche, nous ont majoritairement demandé les informations suivantes :

- la pertinence d'une demande de mise sous protection ;
- les différents types de mesure de protection ;
- les rôles et obligations du curateur ou du tuteur familial.

POUR CONCLURE

L'activité ISTF a repris son cours durant l'année 2022. La nouvelle organisation a permis de faire face à l'ensemble des sollicitations et de développer l'offre de service aux particuliers via notamment des actions collectives organisées dans nos locaux.

Les retours des particuliers comme des professionnels et des bénévoles sont très positifs. Cette prestation continue de répondre à un réel besoin des familles et leur apporte soutien dans leur rôle d'aidants familiaux. Notre expertise dans ce domaine est reconnue et appréciée tant par les familles que par les différents intervenants du secteur social et médico-social qui nous sollicitent pour les personnes vulnérables qu'ils accompagnent.

Notre objectif pour 2023 est de poursuivre cette activité auprès des familles et des professionnels et de continuer à en faire la promotion. Il est prévu de réaliser plus régulièrement des interventions collectives (" café des tutelles ", réunion d'information...) et de réfléchir à la mise en place de nouvelles formes de réunions au sein de nos locaux.

Vous pouvez joindre le service ISTF

- par téléphone : 01 84 19 11 90 (du lundi au jeudi de 9h à 12h)
- par courriel : istf@udaf92.fr

Le service proposé

- une permanence mensuelle à Saint-Cloud et à la Maison du droit de Puteaux ;
- des rendez-vous personnalisés si cela s'avère nécessaire.

Plus d'informations : www.udaf92.fr

Le pôle "Protection de l'enfance"

Le service Délégué aux prestations familiales

est agréé par les autorités administratives et exerce, sur décision du juge des enfants, des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF). Le service est compétent sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine et est le seul intervenant au titre de cette prestation. Le dispositif est encadré par le Code civil et le Code de l'action sociale et des familles.

La MJAGBF est une mesure de protection de l'enfance qui s'exerce auprès des parents, dans l'intérêt des enfants. Elle est destinée à garantir une utilisation des prestations familiales versées en faveur des enfants dans l'objectif de satisfaire à leurs besoins, liés au logement, à l'entretien, à la santé et à leur éducation.

Historiquement axé sur l'exercice des mesures MJAGBF qui reste son cœur d'intervention, le service s'est, au fil du temps, enrichi d'autres activités pour répondre à des besoins d'accompagnement budgétaire et social de proximité (Masp et PCB).

Cette diversification des activités permet, en outre, de compenser une baisse constante du nombre de MJAGBF tout en redynamisant nos liens de coopération avec des partenaires institutionnels incontournables, tels que les communes ou le conseil départemental.

L'activité 2022 du pôle "Protection de l'enfance" a été perturbée par une fragilité de nos ressources humaines. Le service a, en effet, dû faire face à une difficulté de recrutement laissant des postes vacants de travailleurs sociaux, problématique qui s'avère massive pour l'ensemble du secteur social, notamment en région parisienne.

Nous avons continué la nécessaire adaptation de nos modalités de travail pour l'accomplissement de nos missions: parvenir à rassurer, accompagner et soutenir les personnes les plus fragiles dans un contexte restreint de personnels.

Par ailleurs, compte tenu du contrôle de suivi de la Cour des comptes, nous avons sollicité tout comme pour le service PJM un report de la date de remise de l'évaluation du service DPF prévue pour la fin du 3^{ème} trimestre 2023.

Ainsi, dans cette situation préoccupante, nous pouvons être fiers de l'investissement général et de la solidarité de l'équipe pour soutenir les différents bénéficiaires des accompagnements et être au plus près des familles et des personnes en difficulté.

L'ACTIVITÉ MJAGBF

Depuis maintenant plusieurs années, nous constatons un recul général de l'activité. Cette donnée n'est pas propre au département des Hauts-de-Seine, mais est malheureusement en totale contradiction avec les besoins constatés de familles en grande précarité et repérées dans le cadre d'instances partenariales auxquelles nous participons.

1. La moyenne de mesures AGBF par an

Le nombre des mesures d'AGBF confiées décroît.

Année	2020	2021	2022
Nombre moyen AGBF	251	233	217

2. Le nombre de nouvelles et fins de mesures AGBF par année

Année	2020	2021	2022
AGBF entrées	44	44	34
AGBF sorties	60	63	45

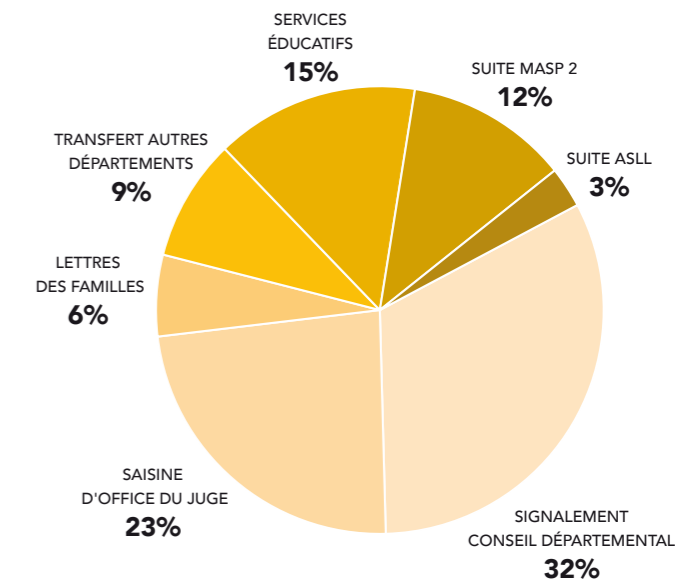
En 2022, les nouvelles mesures instaurées sont restées très limitées et ne sont pas venues compenser les fins de mesures dont nous noterons que 40% d'entre elles ont pris fin du fait d'une situation stabilisée et d'un retour à l'autonomie.

Depuis fin 2019, ce recul de l'activité est directement mis en lien avec la restructuration du conseil départemental, laquelle a entraîné une perte de lisibilité de l'organisation mais également une défection massive des équipes au sein des SST, situation non stabilisée en 2022.

LES INSTAURATIONS DE MESURES AGBF EN 2022

1. Les voies d'entrée des mesures

Pour l'année 2022, et après plusieurs actions de promotion et de formations menées par nos services en faveur des salariés du conseil départemental, nous constatons une amélioration de cette situation. Il redevient la source d'orientation prioritaire des situations (+9% entre 2021 et 2022).



2. Les difficultés des familles motivant l'instauration d'une mesure AGBF

Les motifs d'instauration des MJAGBF qui nous ont été confiés sont liés, à des problématiques d'endettement qui ont des conséquences directes sur les conditions matérielles de vie des enfants.

La nature de cet endettement porte sur les charges courantes de 1^{ère} nécessité, avec un impact prioritaire sur le logement. Ainsi, pour 93% d'entre elles, nous notons une insécurité quant à la situation du logement (risque d'expulsion ou absence de logement).

Malgré l'intervention du service, toutes les expulsions n'ont pas pu être évitées; il s'agit notamment de situations pour lesquelles des troubles de jouissance sont présents. Les problématiques locatives ont également un impact direct dans l'accompagnement pour l'accès ou le maintien des droits relatifs à l'aide au logement.

LES MOTIFS DE FINS DE MESURES

Les difficultés socio-économiques des familles ont également un impact sur :

- le risque de suspension des fluides au domicile (à ce jour, ce risque est souvent contourné par les familles par le recours à un changement de fournisseur);
- la difficulté à mobiliser les dispositifs existants (pour exemple, difficulté à rassembler les justificatifs pour bénéficier de la procédure de surendettement des particuliers);
- la difficulté à assurer un accès aux différents droits sociaux (CSS, solidarité transport...);
- le " lâcher prise " dans la réalisation des démarches administratives de base (déclaration fiscale, demandes de bourses...).

Au cours de l'année 2022, la MJAGBF a été levée pour 45 familles. Nous notons :

- un retour à l'autonomie pour 40% des familles;
- une fin de droit aux prestations familiales pour 8 familles;
- des fins de mesures suite à une orientation vers une mesure de protection juridique plus adaptée pour 4 parents;
- une fin d'intervention pour cause de déménagement pour 5 familles;
- 10 mesures ont été levées compte tenu d'une opposition massive de la famille à l'accompagnement rendant l'intervention contre-productive au regard de l'évolution des enfants.

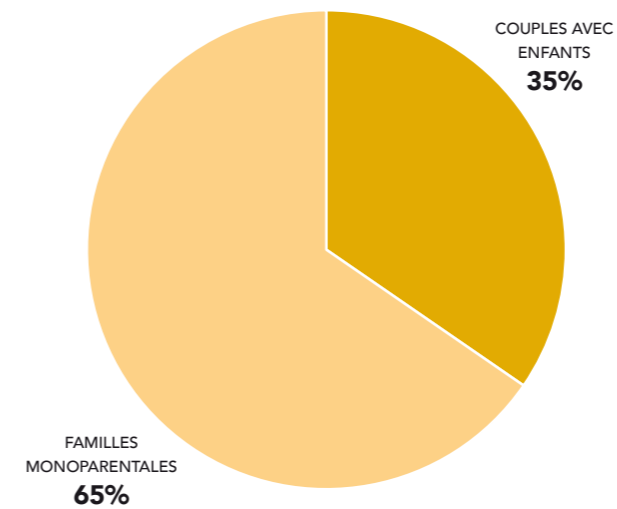


LE PROFIL DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES

1. La composition des familles

En 2022, 256 familles ont été suivies par le service. Pour 65% d'entre elles, il s'agit de familles monoparentales.

La grande majorité des familles compte 3 enfants et plus (68,2%) et 40,4% d'entre elles cumulent monoparentalité et charges de famille nombreuse. Nous notons une proportion très importante de familles en charge d'au moins 6 enfants (près de 10%), dont 7% sont des parents en situation de monoparentalité.



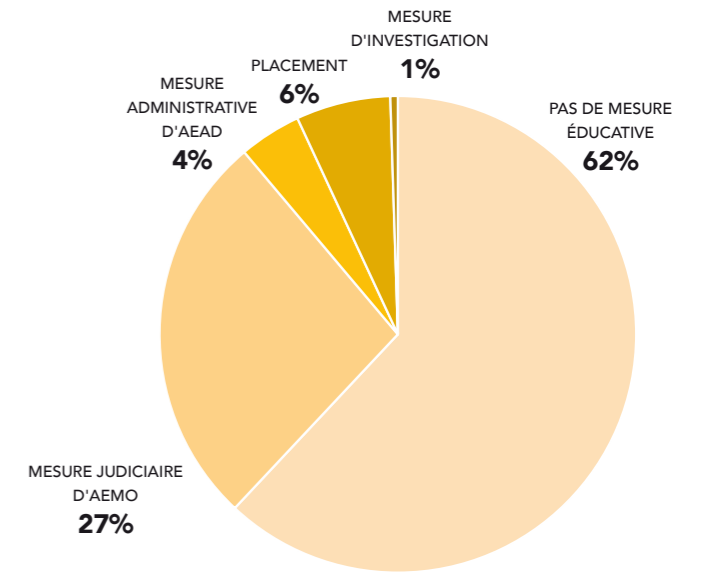
2. La situation des familles accompagnées

En 2022, le service a contribué à protéger la situation de 587 enfants dont une proportion quasi équivalente de jeunes enfants (219 enfants de moins de 10 ans) et d'enfants de 11 à 17 ans (203 enfants).

Nous notons un nombre conséquent d'enfants reconnus en situation de handicap: 10,5% des familles accompagnées perçoivent une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sur décision de la MDPH.

**587 ENFANTS PROTÉGÉS
DANS LE CADRE
DES MESURES D'AIDE À LA
GESTION DU BUDGET FAMILIAL**

3. Les mesures éducatives d'accompagnement des enfants



Sur le plan éducatif, pour 62% des enfants mineurs, la MJAGBF est la seule mesure de protection exercée. Cette proportion est en augmentation comparativement à 2021 (+8%).

En 2022, lorsque les enfants sont suivis dans le cadre d'une mesure éducative, il s'agit massivement de mesures judiciaires (89,5% des mesures exercées) ordonnées par le juge des enfants.



L'INTERVENTION DE LA TECHNICIENNE EN INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)

Missionnée par les délégués aux prestations familiales, la TISF mène des actions de soutien à la parentalité. Elle intervient, soit au domicile familial, soit par un accompagnement physique aux démarches administratives et d'accès aux soins. **Au cours de l'année 2022, elle est intervenue auprès de 30 familles, dont 14 bénéficiant pour la 1^{ère} fois de cet accompagnement.**

La problématique du renouvellement des titres de séjour est prépondérante (10% des familles y ont été confrontées de façon cruciale). Cette formalité administrative essentielle vient retentir sur le maintien des droits sociaux, la capacité à se maintenir dans l'emploi et impacte le niveau des ressources familiales.

Outre les accompagnements individuels, la TISF est intervenue de façon très soutenue pour la préparation et l'organisation, avec les délégués d'un atelier collectif pour les familles intitulé " **Préparons ensemble la rentrée scolaire** ". Le 17 juin 2022, cette rencontre a permis des échanges d'expériences et un partage d'informations et " d'astuces " entre parents et professionnelles.

L'AFFECTATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

En 2022, le service a perçu et a géré avec les familles un montant total de 1 511 223€ de prestations familiales (dont 64% du montant global représente la part reversée directement aux familles afin de satisfaire aux besoins quotidiens).

Concernant les paiements directs engagés par le service, il s'agit majoritairement de charges familiales courantes de première nécessité (loyers, fluides et périscolaires). Les dettes remboursées via la gestion des prestations familiales sont prioritairement les dettes locatives ou qui concernent directement les enfants. Les autres créances sont majoritairement des dettes publiques (impôts taxes, frais hospitaliers, recouvrement de créances Caf...).

POUR CONCLURE

Toutes les professionnelles du service sont attachées à valoriser cette mesure éducative et budgétaire qui constitue leur cœur de métier, s'efforçant de développer des informations partenariales, de provoquer des temps de rencontres et des occasions de travail partagé.

Nous connaissons et nous nous attachons à mieux mesurer et valoriser l'impact de la MJAGBF. À travers la perception et la gestion opérée des prestations familiales, des dettes sont remboursées, des factures payées, des situations matérielles sécurisées, des expulsions évitées, des enfants pour lesquels l'accès à des services périscolaires est préservé...

Nous regrettons tout de même que cette mesure soit finalement mobilisée, beaucoup trop tardivement, lorsque les difficultés sont très ancrées et les conséquences souvent désastreuses pour l'équilibre de la famille. Dans ce contexte, l'action des délégués aux prestations familiales est complexe et l'accompagnement s'exerce sur un temps plus long. Toutefois, l'ensemble du service s'y emploie sans compter afin de maintenir des accompagnements de qualité, en visant la sécurité et le mieux vivre des familles suivies.

Au vu des données de l'année 2022, il semble que la MJAGBF soit un peu mieux repérée par les partenaires du conseil départemental des Hauts-de-Seine. **Il reste néanmoins à poursuivre nos efforts et mieux faire connaître les effets positifs pour la famille et sa situation globale de cet accompagnement budgétaire renforcé.**

"...un grand merci à vous et à votre équipe. Vous nous avez vraiment aidé à remonter la pente même si quelques fois c'est dur, mais votre professionnalisme, votre dévouement et la patience que vous avez, franchement merci beaucoup."

Monsieur et madame D.

LES MOYENS HUMAINS DU SERVICE

1. Les ressources humaines

LE PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE EN CHIFFRES

1 Chef de service

1 Coordinatrice

8 Délégués aux prestations familiales

1 TISF

2 Secrétaires assistantes/accueil

1 Comptable tutelle

Le service reste confronté à une problématique de personnels: ont été concernés un poste d'encadrement (adjoint du chef de service) et deux postes de délégué aux prestations familiales. Les démarches de recrutement se sont poursuivies tout au long de l'année. Malheureusement, un poste de DPF reste encore à pourvoir à l'heure actuelle.

Concernant le poste d'encadrement, une déléguée expérimentée à temps partiel, s'est vue confier des missions complémentaires de coordinatrice (formalisation de conseil technique, soutien dans la formation des nouveaux salariés...). Elle a finalement été promue au poste d'adjointe au chef de service au 1^{er} janvier 2023.

Une salariée, accueillie sur l'année scolaire 2021/2022 en contrat de professionnalisation, a validé son diplôme d'État de CESF et a été confirmée dans la fonction de DPF. **La moitié des délégués DPF a intégré le service entre 2021 et 2022.** L'équipe, dans son ensemble, a été mobilisée et disponible pour soutenir les jeunes professionnelles dans leur prise de fonction.

2. Le développement des compétences

Concernant les actions de formation professionnelle obligatoire, une salariée DPF a suivi la formation du CNC DPF en 2022.

Les professionnelles bénéficient de formations continues tout au long de l'année: groupe d'analyse de pratiques, intervention mensuelle d'une avocate, instance collégiale de partage et d'évaluation dite de " co-développement ". Ces instances permettent de renforcer la cohésion de l'équipe et d'une certaine " culture de service ".

Les personnels ont participé à des sessions d'information ou de réactualisation des connaissances proposées par des structures partenaires sur des droits ou des dispositifs (Caf, Banque de France, MDPH...). De même, certaines ont pu assister aux échanges du Carrefour national des délégués aux prestations familiales (CNDPF) à l'automne 2022 sur le thème " **Éthique, de quoi parle-t-on?: de l'injonction aux questionnements** ".



LES ENJEUX CONTEXTUELS 2022

1. Notre collaboration avec le tribunal pour enfants

Du fait du maintien de modalités restrictives d'accès au tribunal pour enfants, en lien avec le contexte sanitaire puis en raison de travaux dans ses locaux, les rendez-vous bimestriels n'ont pas pu être repris. Ce temps est pourtant l'occasion pour la chef de service, accompagnée d'une secrétaire assistante, de rencontrer les magistrats et/ou leur greffier, à la faveur de la consultation des dossiers des familles.

De plus, au cours de l'année, le tribunal pour enfants a connu des perturbations avec le renouvellement de près de la moitié des postes de magistrats. Les nouveaux magistrats n'ont, pour l'instant, pas donné suite à la demande de rendez-vous qui leur a été formulée afin de présenter le service, nos missions et modes d'intervention... Les contacts n'ont donc pu être établis qu'à l'occasion d'audiences et par voie d'échanges de mails.

2. Nos actions de communication face aux effets du délitement des liens partenariaux

Nous continuons de subir le contrecoup de la restructuration des services sociaux du conseil départemental. Elle a entraîné, au niveau du territoire, une flagrante augmentation du nombre des postes vacants et une difficulté à évaluer les besoins du public en matière d'accompagnement, d'où une diminution significative du nombre des signalements et des orientations des familles.

Forts de ces constats, nous avons poursuivi des actions d'information et de formation destinées au personnel des services territoriaux initiées en 2021. Une nouvelle session a été organisée et animée pour présenter les mesures MJAGBF et Masp (webinaire du 5 avril 2022 pour plus de 90 agents). Des supports d'information, d'aide à l'évaluation et d'aide à la présentation des mesures aux familles ont également été conçus et largement diffusés. La même action d'échanges et de promotion des dispositifs a été conduite auprès des travailleurs sociaux de la Caf 92.

Parallèlement, nous avons maintenu notre représentation au sein d'instances partenariales officielles (CCAPEX, commissions locales d'expulsions locatives) renforçant ainsi notre "visibilité".

Enfin, toujours dans l'objectif de promouvoir nos accompagnements et renforcer nos partenariats, nous avons proposé au conseil départemental de développer un temps de permanence au sein des services sociaux territoriaux. Depuis, une permanence mensuelle se tient au sein du SST 10 (Châtillon).

3. Les chantiers en interne

Deux grands chantiers, nous ont mobilisé en 2022 : la révision du projet de service et la conduite de la seconde évaluation interne, en référence à notre démarche d'amélioration continue de la qualité.

Afin de faciliter la diffusion et l'appropriation par les différents acteurs du nouveau projet de service DPF 2022-2026, deux livrets synthétiques ont été réalisés : le 1^{er} à destination de nos partenaires ; le 2nd à destination des familles accompagnées.

Parallèlement, nous avons finalisé la 2nde évaluation interne du service. Il ressort de ce travail d'analyse, de nombreux points forts dont :

- garantir l'accessibilité au service et un accueil de qualité ;
- veiller à la gestion des prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant et soutenir la fonction parentale ;
- assurer leur bien-être et sécurité, gérer les risques.

Vous pouvez joindre le service DPF/Masp

- par téléphone : 01 41 12 83 72 (du lundi au jeudi 9h-12h/14h-16h, le vendredi de 14h à 15h30)

- par courriel : agbf@udaf92.fr

Plus d'informations : www.udaf92.fr

L'activité Mesure d'accompagnement social personnalisé



La mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp 2) est une mesure administrative qui s'appuie sur la gestion des prestations sociales et/ou familiales. Depuis 2010, l'Udaf 92 intervient par délégation du conseil départemental au titre de cette activité sur le sud du département jusqu'aux communes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson.

Les bénéficiaires du dispositif sont volontaires et orientés par les services sociaux locaux si ces derniers estiment que leurs difficultés mettent à mal leur santé et/ou leur sécurité. L'accompagnement se veut de proximité et de courte durée (18 mois maximum), il n'y a pas d'altération médicalement constatée des facultés des personnes.

L'objectif de la Masp 2 est de conduire les bénéficiaires à une reprise d'autonomie financière et administrative rapide, ou, le cas échéant, de les orienter vers d'autres dispositifs appropriés apportant une réponse plus adaptée à leur problématique.

L'ACTIVITÉ MASP 2

1. Le détail chiffré de l'activité

La reprise de l'activité, constatée à l'été 2021, s'est confirmée au cours de l'année 2022 durant laquelle le service a accompagné 33 personnes en Masp 2.

Au 31 décembre 2022, le service assure le suivi de 23 bénéficiaires.

Année	2020	2021	2022
Nombre de mesures Masp 2	11	16	23

Toutefois, il est à noter une importante disparité géographique dans le recours à ce dispositif, avec des communes du département qui n'orientent jamais de personnes financièrement fragiles vers la Masp 2.

LA SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES SORTIS DU DISPOSITIF EN 2022

En 2022, 11 bénéficiaires sont sortis du dispositif Masp 2 :

- 6 accompagnements ont finalement débouché sur une orientation vers des mesures judiciaires : 4 vers le dispositif MJAGBF, 1 en mesure d'accompagnement judiciaire et 1 en curatelle renforcée. En effet, les difficultés étaient trop conséquentes pour que la situation puisse être rétablie, stabilisée et sécurisée ;
- 4 suivis se sont interrompus prématurément pour des motifs divers (grave manquement aux engagements contractuels, fin de droit à prestation sociale, refus de la délégation de perception de prestation...);
- 1 bénéficiaire est sorti du dispositif pour une situation stabilisée.

LES PERSPECTIVES POUR CEUX SUIVIS AU COURS DE CETTE ANNÉE

Cette tendance à utiliser le dispositif de Masp 2 comme préalable à une orientation vers une mesure judiciaire alors même que celle-ci apparaît d'emblée nécessaire reste d'actualité. En effet, cette problématique d'évaluation initiale demeure malgré nos informations, les outils élaborés et diffusés visant à mieux cibler les dispositifs, nos mises à disposition pour affiner les orientations et/ou présenter les dispositifs aux bénéficiaires potentiels. Concernant les personnes suivies au 31 décembre 2022, au moins 7 personnes sont d'ores et déjà accompagnées dans l'acceptation d'un relais judiciaire (3 en MJAGBF et 4 en mesure de protection juridique). Ce travail n'est certes pas inutile mais ne répond pas à l'objectif initial de la mesure d'accompagnement social personnalisé qui se veut davantage préventif.

" Je remercie madame A. qui a beaucoup été là pour moi et m'a énormément aidée, ainsi que tous ceux qui ont contribué au fait que je m'en sorte. "

Madame M.

2. Le profil des bénéficiaires

80% des bénéficiaires sont chargés de famille (41 enfants) et présentent un profil et des problèmes similaires à ceux des familles accompagnées en AGBF : difficultés à prioriser les postes de dépenses et à assurer une gestion équilibrée pérenne du budget, absence de maîtrise et de suivi des démarches administratives... Plus de la moitié de ces familles est en situation de monoparentalité, vecteur reconnu de fragilité.

La gestion concerne principalement des prestations familiales ou une conjugaison de prestations familiales et de prestations sociales de type RSA.

3. La gestion des prestations

Le volume de prestations géré par le service est très hétérogène.

Sur l'année 2022, le service a perçu et géré avec les bénéficiaires un montant global de 129 819€ de prestations : 58,5% de ce montant représente la part reversée directement aux bénéficiaires afin de répondre à leurs besoins quotidiens et/ou à la réalisation des paiements de charges courantes dans le cadre de la répartition de gestion convenue conjointement avec le service.

Pour 21% des bénéficiaires, le montant est inférieur à 135€ par mois et ne représente donc qu'une part infime des ressources familiales ; le levier de gestion est alors minime et tout l'intérêt de l'accompagnement repose alors sur la régularité des rencontres (2 par mois) et le suivi éducatif opéré.

Concernant les paiements directs engagés par le service en accord avec les bénéficiaires, il s'agit majoritairement de charges courantes de première nécessité (loyers, fluides, santé). Les dettes remboursées via la gestion des prestations sont prioritairement des dettes locatives. Les autres créances sont majoritairement des dettes publiques (impôts taxes, frais hospitaliers, recouvrement de créances Caf...).

L'activité Point conseil budget



Le Point conseil Budget (PCB) participe à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, il permet d'agir en faveur de l'éducation budgétaire et de la prévention du surendettement. **L'objectif est d'informer et d'accompagner gratuitement les personnes en difficulté financière dans une démarche de meilleure maîtrise budgétaire.**

Depuis fin 2020, l'Udaf 92 est labellisée PCB pour la ville de Saint-Cloud et les 8 communes du territoire du " Grand Paris Seine Ouest ". Cette activité est portée par les professionnelles du service DPF :

- l'encadrement est en charge du pré-diagnostic des situations, des données d'activité et des actions de communication et de promotion ;
- les travailleurs sociaux sont en charge des rendez-vous de suivi à Saint-Cloud ou dans une des permanences mensuelles décentralisées à Chaville, Issy-les-Moulineaux et Meudon.

Cette nouvelle activité suscite de l'intérêt dans l'équipe mais peut également être source d'appréhension : registre des demandes plus diversifiées et moins bien connues, public différent.

Toutefois, la majorité des problématiques exposées par les personnes renvoie fréquemment à des dispositifs et des pratiques professionnelles habituelles et maîtrisées.

Par ailleurs, les actions de formation des référentes " PCB " engagées avec la Banque de France ont été poursuivies sur les champs du surendettement, du logement, des fichiers d'incidents et d'usurpation d'identité/arnaques...

Vous pouvez joindre le service PCB

- par téléphone : 01 41 12 83 79 (lundi et mercredi de 9h à 13h)
- par courriel : pcb@udaf92.fr

Le service propose

- une permanence mensuelle à Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Saint-Cloud

Plus d'informations : www.udaf92.fr

NOTRE ACTIVITÉ 2022

Le PCB est un lieu d'accueil ouvert à tout public et l'intervention est gratuite pour les bénéficiaires. La connaissance du dispositif est majoritairement le fait de recherches sur Internet ou d'une orientation par la Banque de France et les CCAS.

75 personnes ont pris contact avec le service dans le cadre du PCB.

LE PUBLIC DU TERRITOIRE GPSO

Le diagnostic a établi que :

- 70 personnes ont contacté le PCB pour un diagnostic budgétaire ;
- 18 personnes pour des conseils et un accompagnement budgétaire ;
- 11 personnes ont été accompagnées pour l'ouverture de droits ;
- et 18 personnes dans le cadre d'une procédure de surendettement.

Outre les suivis individuels, un atelier budgétaire a été organisé pour les résidents d'un foyer de jeunes travailleurs (FJT) sur la commune de Boulogne-Billancourt. Cette action collective, co-animée par deux travailleurs sociaux du service, a été menée en soirée en mars 2022.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC

61% des personnes ayant fait appel au PCB présentent des problématiques d'incidents bancaires :

- les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (75%) ;
- 59,40% des personnes sont âgées de plus de 40 ans ;
- une majorité de personnes seules (66%) ;
- une majorité de demandeurs en situation hors emploi ;
- la moitié des personnes assume une charge d'enfant(s), dont 34% comptent au moins 3 enfants ;
- des niveaux de ressources du foyer peu élevés ;
- un niveau d'endettement supérieur à 10 000€ pour 71% du public.

DES PRESTATIONS INDIVIDUALISÉES

Toutes les personnes ont reçu des prestations individualisées gratuites apportées en fonction de leurs besoins.

POUR CONCLURE

Le département des Hauts-de-Seine s'est étoffé de nouvelles structures labellisées PCB au cours de l'année 2022. Nous nous réjouissons du renforcement du réseau des PCB car cette activité répond à un réel besoin d'écoute, de conseils et d'accompagnement des personnes souhaitant échanger sur leurs difficultés bancaires et financières et bénéficier de l'aide gratuite de professionnels pour les accompagner dans la résolution de ces dernières.



" Merci pour votre écoute, votre soutien et votre appui pour faire ce dossier de surendettement. Cette décision de la Banque de France, c'est un vrai soulagement, la chance d'un nouveau départ. "

Monsieur D.

cf. cartographie lieux des permanences, service d'aide à la gestion du budget familiale et point conseil budget, p. 56

Le pôle " Famille et parentalité "

Le service Médiation familiale



Notre service a été pionnier dans la promotion et le développement de la médiation familiale en Île-de-France dès 1998.

La médiation un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité.

LES MISSIONS DU SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est donc une approche de résolution des conflits par la relation et la communication. Elle vise à restaurer le dialogue, à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille. Elle vise à maintenir, pour l'enfant, la permanence de ses liens avec ses deux parents pour qu'au-delà de la séparation du couple, les parents puissent assumer leurs responsabilités de la façon la plus apaisée possible pour le bien-être de leurs enfants.

Ainsi, le médiateur accompagne les personnes afin d'élaborer des solutions pour leur permettre de résoudre elles-mêmes leurs difficultés d'une façon pacifique et respectueuse de l'autre. Elle peut intervenir :

- à titre préventif afin d'éviter l'escalade du conflit ;
- à tout moment d'une situation conflictuelle, avant, pendant, après une procédure ou en dehors de toute démarche judiciaire ;
- pour permettre de trouver une issue satisfaisante correspondant au mieux aux besoins de chacun.

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'État, neutre, impartial et soumis à la confidentialité. Les sujets abordés en séance sont déterminés par les participants avec le médiateur familial.

L'ACCUEIL DU SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

L'accueil des personnes se répartit sur plusieurs sites. Ainsi, pour répondre aux besoins des familles et se rapprocher de leur lieu de vie ou de travail, des permanences de proximité ont été instaurées dans plusieurs communes du département.

Les médiatrices peuvent également proposer des médiations à distance en utilisant les moyens techniques mis à leur disposition :

- tenue de permanences téléphoniques quand celles-ci ne sont pas possibles sur site ;
- séances de médiation menées à distance par visioconférence.

Encore peu utilisée avant la crise sanitaire, la médiation à distance fait désormais partie intégrante de la pratique professionnelle des médiatrices facilitant ainsi l'organisation de certaines séances. Les personnes peuvent ainsi se rendre plus facilement disponibles notamment sur la pause déjeuner quand les médiés travaillent.

Vous pouvez joindre le service de médiation familiale

- par téléphone : 01 49 02 95 24 (du lundi au vendredi 9h - 12h/14h - 17h)
- par courriel : mediation@udaf92.fr

Le service propose

- des permanences hebdomadaires ou mensuelles à Asnières-sur-Seine, Chaville, Colombes, Courbevoie, Levallois, Puteaux, Saint-Cloud, Suresnes, Vanves et au TGI Nanterre.

Plus d'informations : www.udaf92.fr

1. La médiation familiale dans le cadre de séparations parentales litigieuses

La majorité des situations rencontrées porte sur les conséquences du divorce et de la séparation conjugale. Elle concerne généralement l'exercice conjoint de l'autorité parentale : l'organisation de la vie quotidienne des enfants, leur résidence, les choix scolaires, la contribution financière à l'éducation et à l'entretien des enfants, etc.

2. La médiation familiale au secours d'autres conflits familiaux

La médiation familiale permet de trouver également des solutions à d'autres types de conflits. Ainsi, le service développe des médiations spécifiques aux conflits intrafamiliaux, intergénérationnels et dans les situations " d'aidance " familiale pour restaurer des relations :

- entre parents et adolescents/jeunes adultes dans des situations de rupture familiale ;
- lorsque l'accès des grands-parents à leurs petits-enfants est difficile voire rompu ;
- au sein d'une fratrie quand certains sujets sont difficiles à aborder.

Dans le cadre d'un projet en lien avec l'Unaf, la Cnaf et la CNSA, notre service a expérimenté la médiation familiale dans le cadre de désaccord ou de situation conflictuelle liés au handicap ou à la dépendance de l'un des membres de la famille (entrée en établissement de retraite, organisation de l'aide à domicile d'une personne dépendante, décision d'une mesure de protection juridique, etc.).



Cette première expérimentation intitulée médiation " aidants/aidés " a pris fin au 31 décembre 2022 mais nous avons été retenus pour une poursuite de l'action pour les 3 prochaines années.

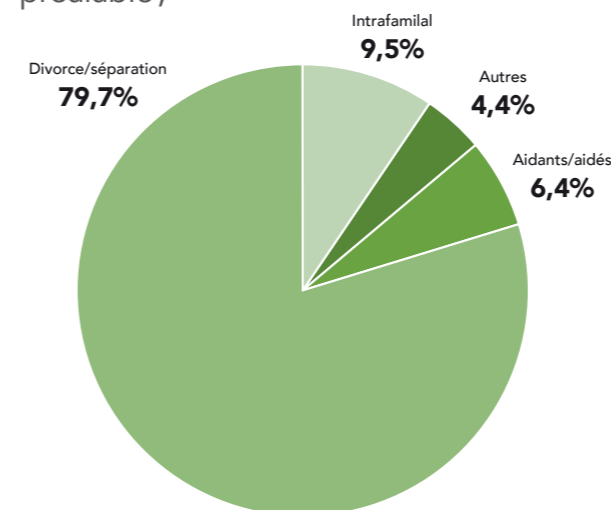
L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2022

Le service s'adresse à tous, il a à cœur de proposer ses prestations au plus grand nombre de personnes et sans distinction. Le conventionnement du service par la Caf 92, et son financement à hauteur de 75% du budget, permet de mener les entretiens d'information gratuitement et d'offrir des séances de médiation à partir de 2 euros pour les personnes aux revenus les plus modestes.

En termes d'activité, au cours de l'année 2022, 884 personnes ont été reçues par notre service.

L'activité se décompose comme suit :

- 707 dossiers ouverts donnant lieu à 1 256 entretiens, dont 407 de séances de médiation familiale et 849 entretiens d'information préalable ;



- 208 mesures de médiation, dont 166 dans un cadre conventionnel et 42 dans un cadre judiciaire (médiations ordonnées, injonctions, demandes préalables à l'audience).

Deux médiatrices ont consacré une partie de leur temps de travail au développement du projet de médiation familiale " aidants/aidés ". Elle offre des médiations spécifiques dans le cadre de désaccord ou de situation conflictuelle liés au handicap ou à la dépendance de l'un des membres de la famille.

Nous notons que le niveau d'activité de la médiation aidants/aidés a nettement progressé par rapport à 2021. Ainsi, en 2022, le service a enregistré 46 dossiers qui ont donné lieu à :

- 128 entretiens (63 en 2021) ;
- 13 mesures de médiation (6 en 2021).

Le service gère majoritairement des personnes qui résident dans le département des Hauts-de-Seine (72%).

LES RESSOURCES ET L'ÉQUIPE DE LA MÉDIATION FAMILIALE

LE SERVICE DE MÉDIATION EN CHIFFRES

6 Médiatrices familiales
1 Secrétaire/assistante

Toutes les médiatrices sont diplômées d'État. Les permanences locales sont réparties entre les médiatrices mais chacune est à même d'être remplacée en cas d'absence afin d'assurer le maintien du service.

Chaque médiatrice suit, tout au long de l'année, des séances d'analyse de pratique professionnelle. L'équipe participe également à des colloques, séminaires ou journées de travail organisées notamment par l'Unaf.

LES ACTIONS DE PROMOTION

Les médiatrices sont amenées tout au long de l'année à faire la promotion du service. Ces actions visent à renforcer les partenariats existants et à en créer de nouveaux (Clic, psychologue, Maison de l'Amitié de Saint-Cloud, point justice...).

Le service de médiation familiale a également été :

- à la rencontre du public lors de la semaine internationale de la médiation familiale à la Maison du droit de Puteaux ainsi qu'à l'Espace permanences de Levallois ;
- interviewé par la Caf 92 afin de réaliser un article sur la médiation aidants/aidés pour son magazine " Vie de famille n°375 ".

LES PARTENAIRES DU SERVICE

Les médiatrices sont amenées à collaborer avec de nombreux intervenants locaux ou départementaux du champ judiciaire, social et familial en participant notamment à des réunions partenariales et à des actions collectives. Cela permet une meilleure connaissance et visibilité de notre service et une orientation plus pertinente des personnes accueillies.

1. Le réseau judiciaire

Le recours au dispositif pour les séparations conjugales parentales se renforce et devient quasiment obligatoire. Les accords trouvés donnent lieu à un engagement entre les personnes concernées et peuvent être homologués par le juge aux affaires familiales.

Dans le contexte du développement de la médiation " aidants/aidés ", nous nous sommes rapprochés de tous les tribunaux de proximité des Hauts-de-Seine afin de faire connaître ce nouveau dispositif.

2. La participation aux instances locales des villes partenaires

Des relations privilégiées sont développées avec plusieurs communes qui ont la volonté d'intégrer le service dans leur réseau territorial et partenarial :

- forums des associations, forums de la Famille ;
- réunions des services d'assistantes maternelles ;
- réunions plénières du Clic et du CLPD ;
- rencontres organisées avec les autres permanenciers des points d'accès au droit ou des maisons du droit...

3. Nos autres partenaires

Parallèlement au réseau de partenaires institutionnels, nous avons développé des partenariats privilégiés avec l'union des services de médiation familiale du 92 (USMF) pour laquelle nous tenons en collaboration une permanence hebdomadaire au tribunal de Nanterre et à la Caf 92. Nous adhérons également à la fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux (Fenamef) qui propose des groupes de travail, des rencontres régionales, des journées d'étude...

POUR CONCLURE

Après une année de prospection intensive, l'équipe se doit de maintenir ses efforts auprès du grand public car ce dispositif de résolution des conflits à l'amiable reste trop peu connu.

Il est essentiel de soutenir des actions de prévention et de parentalité. Pour ce faire, il serait pertinent d'aider les services de médiation en prévoyant leur prise en charge financière à 100% par la prestation de service versée par la Caf. Les fragilités de financement des services obèrent leur développement quand elles ne conduisent pas, à leur faillite financière comme nous avons pu le constater avec la disparition d'autres services de médiation familiale.

Notre objectif pour 2023 est de continuer à développer notre activité, et à pérenniser nos actions spécifiques de médiations intergénérationnelles et en faveur des aidants familiaux. Nous souhaitons également consolider notre partenariat avec la Maison de l'Amitié de Saint-Cloud. Le but étant d'étendre notre visibilité sur la ville en nous rendant un vendredi sur deux dans leurs locaux.

La nouvelle convention d'objectifs liant l'Unaf et l'Udaf 92 jusqu'en 2026, nous permettra en 2023 la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité et aux familles : développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité ; développer des groupes de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés.

"Après une dizaine d'années à tenter une médiation avec le père de mon enfant, ce dernier a accepté. La médiatrice a su rester neutre et nous accompagner avec bienveillance dans la rédaction d'une convention parentale. Je remercie l'Udaf 92, sans qui nous n'aurions pu avoir cet échange permettant d'aboutir à cet accord."

Madame H.

Le Point info famille



Le service Point info famille est un dispositif gratuit et accessible à toutes les familles du département, destiné à :

- favoriser l'accès à l'information ;
- simplifier leurs démarches quotidiennes en faisant le lien entre tous les services à leur disposition et leurs attentes et questions ;
- mettre à leur disposition une information générale de qualité, précise et actualisée ;
- constituer des statistiques sur leurs questionnements dont l'analyse pourra susciter la mise en œuvre de réponses appropriées.

Il donne principalement des informations sur les aides familiales, le logement, le droit des consommateurs, le droit social..., et autres questions d'ordre familial.

Sa mission s'oriente sur trois axes :

- l'accueil ;
- l'information ;
- l'orientation.

Le nombre d'appels et de courriels a fortement augmenté depuis la mise en place du nouveau site Internet de l'Udaf 92. Les appels pour la médiation familiale, l'ISTF, le PCB et la PJM sont toujours en augmentation. Ces appels ont été réorientés vers les services dédiés de l'Udaf 92.

Pour les autres appels, la chargée de mission du Point info famille a accompagné les personnes dans leurs recherches.

Elles ont pu ainsi consulter l'ensemble des pages du site Internet de l'Udaf 92 et être guidés vers d'autres sites de partenaires par des liens externes. Nous constatons également que nous avons de plus en plus d'appels sur des sujets ciblés et très juridiques : le handicap, le logement, la santé...

Sur les 12 104 visites et 34 275 consultations de pages, nous sommes en mesure d'extraire les données des rubriques suivantes :

- protection juridique des majeurs : 977 vues ;
- médiation familiale : 824 vues ;
- information et soutien aux tuteurs familiaux : 531 vues ;
- aide à la gestion du budget familial : 457 vues ;
- point conseil budget : 429 vues ;
- médaille de l'enfance et des familles : 427 vues ;
- point info famille : 373 vues ;
- mesure d'accompagnement social personnalisé : 314 vues ;
- médiation aidants/aidés : 188 vues.

Vous pouvez joindre le service PIF

- par téléphone : 01 41 12 82 50 (du lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h)
- par courriel : institution@udaf92.fr

Plus d'informations : www.udaf92.fr

La parole aux salariés

La parole à Mohamed BEN LTAIEF

Comptable Service comptabilité tutelles

" Je suis arrivé à l'Udaf 92 en janvier 2003 en tant que comptable au service de la comptabilité " tutelles ". Celui-ci, composé de 4 comptables, est placé sous la direction du responsable administratif et financier. Nous gérons les comptes bancaires courants et de placements des majeurs protégés et des familles dont l'Udaf 92 s'est vue confier la charge par ordonnance judiciaire.

Avant de travailler à l'Udaf 92, je ne connaissais pas du tout le monde de la tutelle ni de la protection de l'enfance. J'y ai découvert des services dédiés à l'accompagnement humain, social, administratif et financier des personnes vulnérables et des familles.

L'Udaf 92 gère :

- pour le service de la protection juridique des majeurs, les comptes bancaires des personnes protégés selon le type de mesure exercée (tutelle, curatelle simple, curatelle renforcée);
- pour le service de la protection de l'enfance, uniquement les prestations familiales versées par la Caf ou les prestations sociales (RSA, AAH...).

Mon travail quotidien consiste à payer les factures des fournisseurs et des prestataires pour le compte des majeurs protégés et des familles (loyers, énergie, loisirs, frais de santé...).

Pour cela, je suis en relation directe avec les délégués mandataires judiciaires et les délégués aux prestations familiales qui ordonnent le paiement des factures. Ces derniers doivent me les communiquer avant 14h30 afin de les faire valider par mon responsable de service au plus tard à 16h. Au-delà de cet horaire, les virements ne seront effectués que le lendemain.

Il me faut être particulièrement attentif lors des paiements des factures, des taxes et des frais bancaires, en m'assurant du solde positif du compte, en payant dans les temps impartis, et en vérifiant le destinataire. Il est également très important de ne pas oublier l'argent de vie des majeurs protégés qui leur permet de contribuer à leurs dépenses quotidiennes (nourriture, vêtements, cigarettes...). Les mandataires judiciaires nous sollicitent régulièrement pour effectuer des paiements urgents et imprévus. De manière générale, les revenus des personnes que nous accompagnons se situent entre 1 et 2 smic, ce qui rend leur gestion plus délicate.

Je suis fier d'être un maillon de la chaîne qui participe, rend service et vient en aide aux personnes bénéficiant de mesure de protection judiciaire dont l'Udaf 92 a la charge."

La parole à Marion MORVAN

Déléguée mandataire judiciaire Service protection juridique des majeurs Antenne de Bagneux

" Je suis arrivée à l'Udaf 92 en janvier 2019 en tant que déléguée mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs. J'ai pour mission d'accompagner les majeurs protégés (personnes handicapées et/ou âgées en curatelle/tutelle dont les facultés sont altérées) dans la gestion de leur situation personnelle, administrative, budgétaire et patrimoniale.

Mes journées sont variées et ne se ressemblent pas. Certaines tâches sont effectuées quotidiennement (échanges courriels avec les partenaires et les majeurs protégés...). Chaque lundi matin, j'assure une permanence téléphonique. Durant cette matinée, je reçois une vingtaine d'appels. La durée des appels peut varier et dépend du majeur protégé et de ses demandes (confirmation d'envoi de fonds, réception des prestations sociales, gestion de la vie quotidienne...). Des relations de confiance se créent alors, par la réactivité et la réponse apportées à leurs demandes.

J'assure également une permanence physique sur rendez-vous, le lundi après-midi à l'antenne de Bagneux. La durée des rendez-vous est limitée, les créneaux se font entre 20 et 30 minutes par personne. C'est un moment particulier où il est possible d'échanger dans un lieu neutre en face à face. C'est l'occasion de remplir des dossiers, de prendre le temps d'expliquer des courriers ou de faire un point de situation avec le majeur protégé. Ces rendez-vous sont également l'occasion pour celui-ci de mettre par écrit ses projets dans le document individuel de protection du majeur protégé (DIPM). Ce document définit les objectifs et la nature de la mesure de protection. Lorsque les créneaux ne sont pas tous occupés, il m'arrive de consacrer plus de temps au majeur protégé. Mon record personnel du plus long entretien est de 2h30 !

Notre métier nécessite beaucoup d'adaptation et de prise en compte de l'autre.

Le reste du temps, il faut se partager entre les visites à domicile, les rendez-vous extérieurs et le travail administratif.

Pour maintenir le lien, vérifier le lieu et les conditions de vie de la personne, les visites à domicile sont très importantes. Le majeur protégé nous accueille dans son intimité. Il faut alors être très respectueux de son domicile et de son style de vie. Il m'arrive parfois d'avoir de mauvaises surprises lors de visites : saletés, cafards, punaises de lit pour lesquels je fais intervenir des entreprises spécialisées. Je participe à des synthèses (réunion avec tous les partenaires qui interviennent dans une situation) et gère les différents rendez-vous. Je suis également amenée à me déplacer aux tribunaux de proximité.

En conclusion, il n'existe pas de journée type dans le travail de mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs. C'est ce qui rend ce métier passionnant, il est varié et très prenant, il contribue à améliorer la vie de personnes et à les accompagner dans les étapes et leurs difficultés de vie."



La parole à Sophie GÉRARD

Déléguée aux prestations familiales Service délégué aux prestations familiales

" Je suis déléguée aux prestations familiales à l'Udaf 92 depuis 1984. Après un arrêt de plusieurs années, pour élever mes quatre enfants, j'ai repris en 2004 mes fonctions de déléguée.

Aujourd'hui, cette fonction recouvre deux missions :

- la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) ordonnée par le juge des enfants. Cette mesure vise à aider les familles à gérer concrètement leur budget dans l'intérêt de leurs enfants, puis de favoriser le retour à l'autonomie financière administrative, sociale et éducative. Dans ce cadre, l'Udaf 92 perçoit la totalité des prestations familiales de la famille versée par la Caf;
- la mesure d'accompagnement social personnalisé de niveau 2 (Masp 2). Cette mesure administrative offre un accompagnement social individualisé à travers la gestion des prestations sociales (RSA, AAH...) et/ou familiales. L'objectif de la Masp 2 est de conduire les bénéficiaires à une reprise d'autonomie financière et administrative rapide, ou, le cas échéant, de les orienter vers d'autres dispositifs appropriés.

Bien que différentes, ces deux missions ont beaucoup de points communs, notamment celui de prévoir des rencontres très régulières au domicile des familles ou des personnes, afin d'établir avec elles leur budget.

À chaque fois que la porte s'ouvre, c'est une part de son intimité que la personne ou la famille nous laisse voir. Nous entrons au cœur de son existence et parfois de sa vulnérabilité. J'ai l'exemple d'un homme qui aimait avec passion ses six perruches, qu'il laissait voler dans son petit studio et avec lesquelles j'étais obligée de composer mes entretiens. Quel drame pour lui s'il devait en perdre une en m'ouvrant la porte ! Et d'une famille, qui m'accueille, le balai en mains, parce qu'elle " n'a pas eu le temps de faire le ménage "... Consciente, à sa mesure, du chaos de son logement.

Cette confiance qui nous est donnée, nous la recevons avec respect et discrétion. Mais dans le cadre de notre action, elle est déterminante car elle active déjà chez la personne en difficulté, le désir de participer au redressement de sa situation.

C'est avec ce premier levier que nous allons travailler à l'autonomie des personnes. "

**" UN GRAND MERCI
À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS,
POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI
AU PROFIT DES FAMILLES "**



Hubert LECOQC



Les remerciements

" Nous adressons nos plus vifs remerciements à tous nos partenaires. "



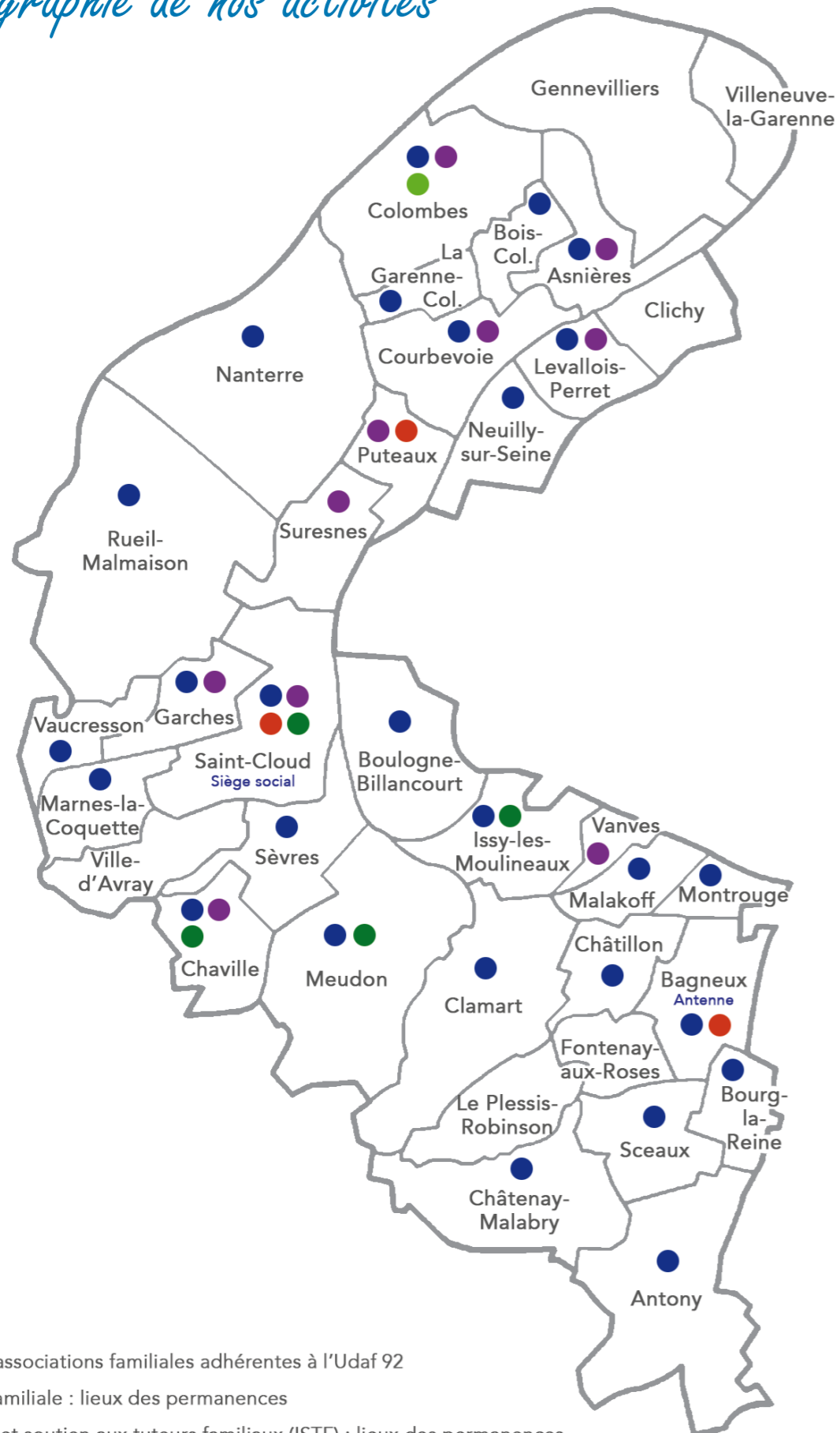
Sans votre soutien et votre confiance, l'Udaf 92 ne pourrait pas poursuivre toutes ses missions menées auprès des familles hautsévranaises :

Drieets Île-de-France
Drieets Hauts-de-Seine
Préfecture de Nanterre
Caf des Hauts-de-Seine
Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Région d'Île-de-France
Cour d'appel de Versailles
Unaf
Uraf d'Île-de-France
CNSA
Villes partenaires
Commissaire aux comptes
Expert comptable
Partenaires parentalité
Humane-Si
Azurel
Toshiba
ESAT COTRA
et tous ceux qui participent au bon fonctionnement des services...

Plus que jamais, restons mobilisés et unis pour aider et soutenir les familles. "



La cartographie de nos activités



- Présence d'associations familiales adhérentes à l'Udaf 92
- Médiation familiale : lieux des permanences
- Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) : lieux des permanences
- Point conseil budget (PCB) : lieux des permanences
- Délégués aux prestations familiales (DPF) : lieu de permanence

Le glossaire

ADIL	Association départementale pour l'information sur le logement
AEAD	Aide éducative à domicile
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AGBF	Aide à la gestion du budget familial
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAQ	Comité amélioration qualité
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CER	Certificat national de compétence
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDU	Commission des usagers
CESF	Conseillère en économie sociale et familiale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CLIC	Centres locaux d'information et de coordination gérontologique
CLPD	Conseil locaux de prévention de la délinquance
CNC DPF	Certificat national de compétence aux fonctions de délégué aux prestations familiales
CNC PJM	Certificat national de compétence aux fonctions de protection juridique des majeurs
CNDPF	Carrefour national de délégués aux prestations familiales
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRDPF	Carrefour régional des délégués aux prestations familiales
CRHH	Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
DRIETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESMS	Établissement ou service social ou médico-social
ETP	Équivalent temps plein
FSL	Fonds solidarité logement
GED	Gestion électronique des documents
GPSO	Grand Paris Seine Ouest
ISTF	Information et soutien aux tuteurs familiaux
MAJ	Mesure d'accompagnement judiciaire
MASP	Mesure d'accompagnement social personnalisé
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MJIE	Mesure judiciaire d'investigation éducative
OPH	Office public de l'habitat
PCB	Point conseil budget
PJM	Protection juridique des majeurs
TISF	Technicienne en intervention sociale et familiale
UNAF	Union nationale des associations familiales
UNAFOR	Structure de formation de l'Unaf
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSA	Revenu de solidarité active
SST	Service solidarités territoriales



Les informations pratiques



▶ LE SIÈGE DE L'UDAF 92

Saint-Cloud
10 bis, avenue du Général Leclerc
92210 Saint-Cloud

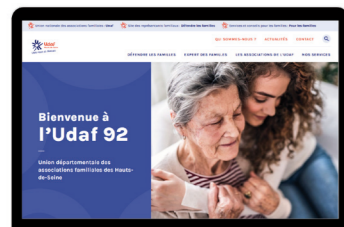
▶ ANTENNE

Bagneux
Parc Garlande
1 rue de l'Égalité
92220 Bagneux
01 49 65 02 03



▶ SITE INTERNET

www.udaf92.fr



▶ NOS SERVICES

Protection juridique des majeurs
01 41 12 83 60
mjpm@udaf92.fr

Information et soutien aux tuteurs familiaux
01 84 19 11 90
istf@udaf92.fr

Aide à la gestion du budget familial/Masp
01 41 12 83 72
agbf@udaf92.fr

Point conseil budget
01 41 12 83 79
pcb@udaf92.fr

Médiation familiale
01 49 02 95 24
mediation@udaf92.fr

Point info famille
01 41 12 82 50
institution@udaf92.fr

Institution et vie associative
01 41 12 82 50
institution@udaf92.fr

Notes

Area with horizontal dotted lines for taking notes.



10 bis avenue du Général Leclerc - 92210 Saint-Cloud
Tél. 01 41 12 83 60

www.udaf92.fr